

LES CLEFS DE L'ÉCOLE

**ÉCOLE
PRIMAIRE**
Des Conseils
d'établissement
en février 2009

CINÉMA
La culture
entre nos murs

CYCLE D'ORIENTATION
ET UNIVERSITÉ
**La formation
au cœur du débat**

SOMMAIRE

IMPRESSUM

Les Clefs de l'Ecole est une publication du Département de l'instruction publique

Réalisation

Service Ecoles-Médias,
secteur production
Avenue de Joli-Mont 15A
Case postale 218
1211 Genève 18
T. 022 388 52 70
courriel: infodip@etat.ge.ch

Responsables de la publication

Serge Baehler, May Piaget

Ont participé à la rédaction de cette édition

Marco Gregori
Frédéric Richard
Jean-Noël Tallagnon

Impression

Imprimerie Weber Benteli SA

Publicité

Sillage
Helena de Freitas
pub@sillage.ch

Diffusion

La Poste

Tirage

242'000 exemplaires

Photo de couverture

J.-P. Di Silvestro

© Octobre 2008 DIP

ISSN 1662-7148

ÉDITORIAL

03 L'école a rendez-vous avec vous...

DOSSIER



04 Le Cycle et l'Université face au peuple

Le 30 novembre, les citoyennes et les citoyens genevois se prononceront sur l'initiative 134 «Pour un cycle qui oriente» lancée par le Réseau école et laïcité (Réel) et sur le contreprojet du Grand Conseil «Pour un cycle d'orientation exigeant et formateur pour tous». La nouvelle loi sur l'Université sera également soumise au scrutin populaire.

CULTURE

10 Entre les murs, le film qui fait débat

HARMONISATION SCOLAIRE

14 La Suisse se prépare pour l'heure H

Le concordat intercantonal HarmoS fixe notamment le début de la scolarité obligatoire à 4 ans. Les cantons romands instaurent un plan d'études commun assorti d'épreuves communes intercantonales. Les enfants nés en 2007 devraient être les premiers à bénéficier de ces mesures.

INTÉGRATION

19 Travailler sans handicap

FORMATION

20 Réussir ses choix avec la Cité des métiers Genève

SANTÉ

23 Marc, étudiant et dyslexique

CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

24 L'appel des urnes

Les 27 et 28 février 2009, le DIP organisera des élections pour constituer les premiers Conseils d'établissement de l'enseignement primaire.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

27 Logiciels libres et pédagogie sans frontières



PHOTO: J.-P. MORIER

ÉCOLE PRIMAIRE

30 Didier Salamin prend sa retraite

«Les enseignants ont changé de métier.»

LOISIRS

31 Sur les traces d'un tourisme responsable

EN BREF

32 Les infos du DIP

AGENDA

33 Notre sélection de rendez-vous

ÉDITORIAL

L'ÉCOLE A RENDEZ-VOUS AVEC VOUS...

Le 30 novembre 2008, les citoyennes et les citoyens auront à trancher entre l'initiative 134, qui porte sur la structure du cycle d'orientation, et le contreprojet du Grand Conseil, qui représente la réponse unanime des autorités genevoises à cette initiative. Au début de l'année prochaine, le cycle sera à nouveau à l'affiche puisque le peuple aura sans doute à se prononcer sur une seconde initiative. Cette situation compliquée, induite par le dépôt presque simultané de deux initiatives, vous est décryptée aussi simplement que possible dans cette nouvelle édition des *Clefs de l'Ecole*.

Le 30 novembre toujours, la nouvelle loi sur l'Université, adoptée à la quasi unanimité par le Grand Conseil, sera elle aussi soumise au scrutin populaire. Madame Ruth Dreifuss, à l'origine du projet présenté aux parlementaires, répond dans cette édition aux principaux arguments exprimés par les référendaires. J'ai souhaité cette nouvelle loi après la crise survenue dans cette institution en 2006, une crise qui a montré que l'Université ne disposait malheureusement pas des outils nécessaires à sa bonne organisation.

Trois votations sur l'instruction publique en quelques mois! Je salue cette vivacité de la démocratie directe qui témoigne cependant d'une réelle crainte de la population. Les inégalités sociales qui se creusent justifient ces inquiétudes et cette volonté d'intervenir, sur fond de mondialisation et de krach boursier, dans le débat sur l'éducation.

Le 28 février 2009, nous connaîtrons les élus dans les conseils d'établissement de l'enseignement primaire. Placés sous la responsabilité des directrices et des directeurs, ces conseils permettront aux parents et aux enseignants, notamment, de s'impliquer davantage dans une instruction publique que je souhaite plus exigeante pour tous, mais aussi plus juste.

En mars 2009, le Service de la recherche en éducation aura interrogé 1800 parents d'élèves et s'apprêtera à faire de même pour tous les milieux concernés par l'horaire scolaire. Ailleurs, les élèves du primaire passent davantage de temps à l'école. L'harmonisation scolaire prévoyant aussi d'introduire l'anglais, nous n'arriverons pas à relever ces défis sans prendre exemple sur les cantons voisins. Cette étude nous donnera donc une première indication sur vos préférences, dans l'optique de la rentrée 2011.

La réorganisation de l'instruction publique doit se poursuivre. Seule une école publique efficace, exigeante et génératrice de justice sociale parviendra à s'opposer à celles et ceux qui voudraient faire de l'enseignement un bien de consommation comme les autres, que l'on peut ou que l'on ne peut pas s'offrir. En étant présents à ces rendez-vous, vous contribuerez activement à renforcer notre école et je vous en remercie. Pour ma part, c'est avec enthousiasme que je poursuis et poursuivrai cette mission.

Bonne lecture à toutes et à tous!



CHARLES BEER

CONSEILLER D'ÉTAT
EN CHARGE DU
DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE

TROIS PROJETS DE CYCLE S'AFFRONTENT

PROCÉDURE DE VOTE

Jamais en Suisse un tel cas de figure ne s'était présenté: deux initiatives sur un même objet aux objectifs diamétralement opposés. Il a fallu scinder la votation.

Le 30 novembre, on votera donc sur l'initiative 134 lancée par le Réseau école et laïcité et le contreprojet unanimement approuvé par le Grand Conseil. En cas de double «oui», une question subsidiaire – indiquant la préférence – départagera les deux objets.

L'objet qui l'emporterait en novembre ne sera pas pour autant appliqué. Du moins pas tout de suite. Il faudra attendre la votation sur l'initiative 138 de la Coordination enseignement. Si cette dernière devait obtenir la majorité des voix, elle entrera en force, quel que soit le résultat de novembre. En d'autres termes, un électeur ou une électrice particulièrement sensible aux objectifs d'hétérogénéité pourrait parfaitement approuver le contreprojet en novembre et se prononcer en faveur de l'initiative 138 ce printemps.

A droite:
Un des points forts du projet approuvé par le Grand Conseil: les passerelles permettant notamment aux élèves ayant de bons résultats de passer dans un regroupement ou une section à exigences plus élevées.

PHOTO: J.-P. MORIER

PRIORITÉ 2

Combattre l'échec scolaire

L'ambition que chaque jeune obtienne un diplôme reconnu passe par la garantie de l'acquisition des compétences scolaires de base, ainsi que par un renforcement des processus d'orientation à tous les niveaux.

Pour plus d'informations:
www.geneve.ch/dip/13_priorites.asp

La population sera appelée à deux reprises aux urnes pour décider de l'avenir du cycle d'orientation. PAR MARCO GREGORI

APRÈS PLUS DE TROIS ANS de débats, l'heure du verdict approche. Le 30 novembre, les citoyennes et les citoyens genevois sont appelés aux urnes pour dessiner les futures lignes du cycle d'orientation. Il s'agira de se prononcer sur l'initiative 134 dite «Pour un cycle qui oriente» et son contreprojet intitulé «Pour un cycle d'orientation exigeant et formateur pour tous». Cependant, nous ne serons définitivement fixés sur le sort du CO qu'après une seconde votation prévue, elle, au printemps 2009 concernant l'initiative 138 «S'organiser contre l'échec scolaire et garantir une formation pour tous les jeunes» (lire ci-contre). Mais reprenons dans l'ordre.

Au départ était l'initiative populaire 134. Elle émane du Réseau école et laïcité (Réal). Son objectif: en finir avec «la vision pseudo-égalitaire qui a influencé les méthodes, les contenus et la structure du cycle d'orientation», si l'on se réfère à l'exposé des motifs. Du coup, les initiateurs prévoient quatre niveaux d'enseignement en 7^e année, des filières très distinctes en 8^e et 9^e et une année de transition pour les élèves les plus faibles au terme de la 6^e primaire. Ces derniers accompliraient, de fait, le cycle en quatre ans, sans possibilité de redoublement. En outre, le passage d'une filière à l'autre serait soumis à des conditions très strictes, impliquant notamment des examens de passage. Face à cette vision de l'école, on trouve d'abord l'initiative 138, lancée par la Coordination enseignement. Pour faire bref, elle préconise une hétérogénéité totale sur les trois ans d'enseignement au cycle.

D'emblée, le Conseil d'Etat a fait part de son opposition à l'égard des deux initiatives. Le Grand Conseil l'a suivi en rejetant très largement, en juin 2007, les deux textes pour, par la suite, leur opposer un contreprojet, approuvé en juin dernier. Début octobre, la Fédération des associations des maîtres du CO et la Société pédagogique genevoise ont, à leur tour, invité leurs membres à soutenir le contreprojet et à rejeter l'initiative 134.

Dans les grandes lignes, la loi votée à l'unanimité du parlement propose qu'en 7^e année, les élèves promus de l'enseignement primaire soient accueillis dans trois regroupements en fonction des résultats obtenus en 6^e. Précision: les matières enseignées en 7^e seraient les mêmes pour tous. En 8^e et 9^e années, place à trois sections de niveaux différenciés: «Scientifique et Littéraire» (SL) avec trois profils «sciences» ou «latin» ou «langues vivantes», la section «Langues vivantes et Communication» (LC) et la section «Communication et Technologies» (CT).

La plupart des disciplines seront communes, mais les niveaux exigés seront différents et il existera des disciplines spécifiques. Ainsi, l'anglais sera enseigné dans toutes les sections, mais son enseignement sera développé dans le profil «langues vivantes» de la section SL et dans la section «Langues vivantes et Communication». Autre exemple: si l'informatique figure au programme de tous les élèves en 7^e, elle sera en plus au programme de la section CT.

Réunifier le cycle

Un des points forts de ce projet réside dans le fait qu'il met l'accent sur les passerelles permettant notamment aux élèves ayant de bons résultats de passer dans un regroupement ou une section à exigences plus élevées. Sans compter que la proposition adoptée par le Grand Conseil introduit le principe du redoublement promotionnel. Celui-ci permet, par exemple, à un élève simplement promu de la section «Langues vivantes et Communication» de répéter son année en section «Scientifique et Littéraire». Un principe valable pour l'ensemble des regroupements et sections. Le conseiller d'Etat Charles Beer voit à travers les deux votations qui se profilent «une occasion historique de réunifier le CO». Actuellement, trois établissements connaissent un système hétérogène, les autres, des regroupements différenciés en fonction du niveau de connaissances des élèves. Une division qui perdurerait si les trois objets étaient refusés par le peuple. ■



 DOSSIER VOTATIONS

«PERMETTRE À CHACUN DE TROUVER SA VOIE»



Gabriel Barrillier estime que le contreprojet va éviter d'envoyer des cohortes d'élèves dans le mur.

DES DÉBOUCHÉS CLAIREMENT DÉFINIS

Le contreprojet propose des débouchés clairement définis en s'appuyant sur les réformes opérées dans les filières du postobligatoire, plus particulièrement au sein de la formation professionnelle. Tour d'horizon.

- La section «Communication et Technologie» conduira directement aux filières qui délivrent les certificats fédéraux de capacité (hormis celui de commerce à plein temps en école) lesquels permettent d'avoir accès à la maturité professionnelle; les attestations fédérales en deux ans seront réservées aux élèves issus de cette section;
- La section «Langues vivantes et Communication» débouchera également directement sur les certificats fédéraux de capacité cités plus haut (donc aussi sur les maturités professionnelles), le certificat de formation commerciale à plein temps en école et le certificat de culture générale qui permettent d'avoir accès à la maturité spécialisée;
- La section «Scientifique et Littéraire» ajoutera la maturité gymnasiale et la maturité professionnelle intégrée aux filières de la section précédente.

Le député radical Gabriel Barrillier, auteur du rapport de la commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture sur le contreprojet, défend la loi votée par le Grand Conseil. PROPOS RECUELLIS PAR SERGE BAEHLER

Vous êtes l'un des auteurs du contreprojet «Pour un cycle d'orientation exigeant et formateur pour tous!» Pourquoi ce titre?

Le cycle doit exiger des résultats de la part de tous ses élèves. Nous n'avons pas le droit de dire: «Untel n'est pas bon, laissez-le sombrer!» Mais si nous devons former tous les jeunes – autrement ils ne trouveront jamais d'emploi – nous devons aussi être à l'écoute de chacun. Ainsi, nous ne devons pas brider toutes celles et tous ceux qui ont la capacité d'entreprendre de longues études.

Votre engagement en faveur de la formation professionnelle est connu. Pour quelles raisons, dans cette optique, le contreprojet vous satisfait-il?

Les temps ont bien changé depuis la création du cycle. Désormais, un CFC ouvre les portes à des formations parfois plus exigeantes que les plus prestigieuses ou considérées comme telles. Le contreprojet ne considère plus le CFC comme une voie de garage, mais comme un sésame, comme une première étape vers une haute école spécialisée (HES) par exemple, véritable université des métiers, vers une école polytechnique aussi. Le contreprojet donne aux équipes enseignantes, à celles et ceux qui sont chargés de l'orientation, aux partenaires sociaux qui y seront associés la possibilité de prendre en compte cette évolution constructive. En expliquant clairement aux élèves et à leurs parents les débouchés offerts par les sections, en les encourageant tous, pendant trois ans, à atteindre le meilleur niveau, nous redonnons au cycle sa mission première d'orientation.

Pouvez-vous citer d'autres atouts du contreprojet?

La simplicité de sa structure. Aujourd'hui, elle est trop compliquée. La réintroduction de sections en 8^e et 9^e années qui offrent des débouchés clairement définis va éviter d'envoyer des cohortes

d'élèves dans le mur, les ruptures de scolarité à l'issue du cycle. J'apprécie aussi les passerelles qui, si l'élève accepte de produire un effort et d'être aidé, lui permettront, parfois même en cours d'année, d'atteindre un niveau plus élevé. Nous n'avons pas voulu de classes composées à l'aveugle, avec des élèves qui ne savent plus dans quelles études ils se sont engagés.

Quels reproches formulez-vous à l'initiative 134?

Avec l'initiative 134, quoi qu'en disent ses rédacteurs, les dés sont jetés dès la fin de l'école primaire. Le cycle ne doit pas classifier les élèves mais les aiguiller avec pour objectif de permettre à chacun de trouver sa voie. Par ailleurs, cette initiative propose un système très lourd, impraticable, cloisonné et franchement difficile à comprendre. ■



Deux votations définiront l'avenir du cycle.



«ÊTRE FACE À DES DIFFICULTÉS ABORDABLES»

Loretta Vasta, enseignante au Cycle d'orientation du Foron et membre du Réseau école et laïcité, défend l'initiative 134 «Pour un cycle qui oriente». PROPOS RECUEILLIS PAR MARCO GREGORI

Vous affirmez que votre initiative améliore le cycle actuel. Comment?

En introduisant les filières suivant chacune un programme spécifique et comportant un enseignement spécifique des branches du premier groupe. Avant la réforme, il y en avait six: latine, scientifique, moderne, générale langues, générale technique et la pratique. Maintenant, il y a les regroupements A et B, et, en 7^e uniquement, C.

Nous introduisons aussi quatre niveaux de pré-orientation en 7^e et une année de transition destinée aux plus faibles sortant du primaire, en leur donnant de meilleures chances à l'entrée en 7^e.

Alors qu'un compromis politique s'est constitué autour du contreprojet et que celui-ci réaffirme le rôle des sections, pourquoi



PHOTO: J.-P. MORIER

n'avez-vous pas retiré votre initiative?

Les trois sections du contreprojet sont de fait hétérogènes. Pour preuve, la section «Scientifique et Littéraire» prévoit un enseignement commun avec des profils différenciés, ne différant que très peu de ce que nous avons maintenant, et qui est catastrophique. Depuis 5 à 6 ans, c'est le postobligatoire qui doit faire la sélection, d'autant plus draconienne parce que tardive.

Pensez-vous réellement que des élèves qui, au terme de la 6^e primaire, auront été intégrés dans les classes à niveau de connaissances faibles pourront accéder à des filières prégymnasielles par la suite?

Notre initiative tient compte aussi des élèves qui se «réveillent» très tardivement, d'où le choix d'une filière à l'entrée en 8^e. Dans ces classes, à effectifs moins importants, l'enseignant peut mieux suivre ses élèves et développer leurs techniques d'apprentissage. Le choix de la filière se fait en pesant tous les paramètres de la 7^e et en les conciliant le mieux possible. Cela dit, nous n'avons jamais prétendu que tout le monde peut devenir avocat. Il s'agit d'amener chaque élève qui travaille le plus loin possible de son point de départ.

En quoi l'initiative 134 instaure-t-elle la valeur de l'effort dans l'acquisition des connaissances, thématique qui vous est chère?

Dans sa filière spécifique, l'élève se trouvera face à des difficultés abordables. Nos six filières seront suffisamment variées pour que des élèves différents puissent y trouver leur rythme. Dans une classe hétérogène, au contraire, c'est la honte de ne pas y arriver – alors que d'autres réussissent – qui démobilise, incite à décrocher, puis à déranger les autres. ■



PHOTO: J.-P. MORIER

Loretta Vasta considère que l'initiative 134 veut amener chaque élève qui travaille le plus loin possible de son point de départ.

UN COÛT DE 30 MILLIONS

Le DIP a réalisé des projections sur le coût induit par les trois objets soumis au scrutin populaire. Verdict: tant les deux initiatives que le contreprojet impliqueraient un investissement de la part de l'Etat d'un peu plus de 30 millions de francs. Toutefois, des différences entre les objets se cachent derrière ce montant. En ce qui concerne le contreprojet, cet argent servirait essentiellement à renforcer la qualité de l'enseignement et de l'orientation en procédant à une augmentation du nombre d'heures d'enseignement. En revanche, l'initiative 134 – et dans une moindre mesure l'initiative 138 – implique des investissements conséquents dans la construction de bâtiments.

NOUVELLE ORGANISATION

La nouvelle loi redéfinit le rôle de l'ensemble des acteurs et partenaires de l'Université. Les objectifs assignés à l'Université sont fixés dans une Convention d'objectifs négociée pour 4 ans entre le Conseil d'Etat et le Rectorat et ratifiée par le Grand Conseil. Ce dernier continuera de se prononcer annuellement sur le budget octroyé par le canton à la Haute école.

L'Université acquiert, par délégation, une autonomie significative en matière d'organisation, de gestion financière, de personnel, de programmes d'enseignement et de recherche. En contrepartie de cette autonomie, un meilleur suivi et un contrôle adapté des autorités politiques sont introduits.

La nouvelle loi prévoit un Comité d'éthique et de déontologie et un Conseil d'orientation stratégique faisant bénéficier le Rectorat d'une expérience externe et d'une expertise indépendante. En outre, un Comité d'audit indépendant de l'Université, dont les membres seront nommés par le Conseil d'Etat, assurera la surveillance de l'Etat en matière de contrôle interne.

Enfin, un nouvel organe représentatif de l'Université voit le jour: l'Assemblée universitaire. Elle comptera 45 membres représentant le personnel et les étudiants de l'Université. Elle se prononcera sur toutes les grandes décisions de l'Université. Elle adoptera les dispositions essentielles nécessaires à l'organisation et au fonctionnement de l'Université. Point important, l'Assemblée sera l'instance de désignation du recteur.

CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE SUR LES TAXES

La nouvelle loi stipule que les taxes universitaires feront l'objet d'une loi spécifique. La compétence de fixer le montant maximum des taxes universitaires appartiendra, comme aujourd'hui, au Grand Conseil, et non à l'Université. Ainsi, un fort contrôle démocratique est maintenu. Par ailleurs, la loi précise que le législateur devra s'assurer de maintenir les taxes de l'Université dans le cadre des montants des taxes des hautes écoles suisses. Par ailleurs, la future loi spécifique sur les taxes pourra, elle aussi, faire l'objet d'un référendum.

DOSSIER VOTATIONS

«UNE NOUVELLE LOI SUR L'UNIVERSITÉ EST NÉCESSAIRE»

Pour Ruth Dreifuss, le travail ayant mené à la nouvelle loi sur l'Université, soumise à référendum, a permis de dépasser les clivages politiques. PROPOS RECUEILLIS PAR MARCO GREGORI

L'ancienne présidente de la Confédération et ministre de tutelle des hautes écoles, Ruth Dreifuss, a présidé une commission indépendante d'experts sur l'Université de Genève mandatée par le Conseil d'Etat. Objectif: aboutir à un avant-projet de loi redéfinissant le fonctionnement de l'institution. La proposition formulée par ce groupe de travail a constitué une solide base pour une refonte complète de la loi sur l'Alma Mater. Cette loi, acceptée le 13 juin 2008 par le Grand Conseil, fait l'objet d'un référendum. La population devra donc se prononcer le 30 novembre prochain. Ruth Dreifuss appelle à soutenir la nouvelle loi qui, dit-elle, permet notamment à l'Université de Genève de trouver pleinement sa place au sein de la communauté universitaire suisse. Interview.

Quel regard portez-vous sur le texte voté par le Grand Conseil?

Le texte voté par le Grand Conseil comprend évidemment des modifications. Mais il reflète dans sa structure générale et son ambition ce que le groupe de travail a proposé. Le plus réjouissant, c'est que la loi a été adoptée d'abord à l'unanimité par la commission de l'enseignement supérieur, puis par le Grand Conseil – par 67 voix, 4 abstentions et une opposition – au terme d'un travail parlementaire approfondi. Pour un canton marqué par les clivages politiques comme Genève, c'est étonnamment positif.

Est-elle donc à même de favoriser la modernisation de l'Université comme l'affirment Rectorat, Conseil d'Etat et Grand Conseil?

Que veut dire modernité? Cette nouvelle loi permet de clarifier les compétences des uns et des autres. Alors que l'actuelle, faite de couches successives parfois contradictoires au gré de révisions partielles, engendre des confusions et des difficultés de gestion. Par exemple, lorsque le recteur se rend à des réunions avec ses homologues des autres universités suisses, il ne peut que

rarement s'associer aux décisions qui y sont prises, car ses compétences sont bien plus limitées que celles de ses collègues. Avec la nouvelle loi, l'Université de Genève aura les moyens de renforcer la collaboration avec les autres hautes écoles, un point sur lequel le texte met l'accent, avec, par exemple, la possibilité de favoriser des nominations d'enseignants et des titres conjoints. Dans ce sens, on peut parler de modernité.

Mais je dirai également que le nouveau texte revient à l'esprit originel de la loi de 1973, notamment en ce qui concerne la participation des étudiants. Leurs délégués pourront être élus par l'ensemble des étudiants. L'Assemblée de l'Université aura, dans les faits, une influence plus grande sur les prises de décision que l'actuel Conseil de l'Université.

Vous incluez dans cette modernisation la convention d'objectifs?

Tout à fait. C'est un instrument par lequel on peut rendre plus clair et plus efficace le pilotage du politique, tout en transférant une série de questions de gestion courante au Rectorat. C'est un outil important pour dire ce que la Cité attend de l'Université. La convention d'objectifs s'établit sur la base d'un processus de rapprochement des points de vue. L'Université sait alors clairement ce que la Cité attend d'elle et l'Etat s'engage, pour une période quadriennale, à lui fournir les moyens nécessaires, et cela sans ingérence inopportun. La responsabilité politique et le caractère de service public sont ainsi garantis.

Certains pensent que la modernité implique un management inspiré par celui des entreprises privées. Je ne suis pas de cet avis et la nouvelle loi sur l'Université n'imite pas du tout le mode de gestion privée. Elle adopte par contre des méthodes de contrôle plus efficaces que ce n'est le cas actuellement; c'était nécessaire et c'est une bonne chose.



PHOTO: J.-P. DI SILVESTRO

Ruth Dreifuss: «La nouvelle loi sur l'Université n'imite pas du tout le mode de gestion privée.»

Parmi les craintes des référendaires figure en tête de liste la question du financement privé. Celui-ci est-il aujourd'hui une nécessité?

Attention au risque de confusion! Dans la loi, on rappelle d'abord la liste de toute une série de ressources stables: la dotation du canton, la subvention de base de la Confédération, la contribution des cantons non universitaires et, pour une petite partie, les taxes versées par les étudiants. Ces quatre ressources reposent sur des automatismes basés sur des lois et des concordats. C'est l'élément central du financement de l'Université, celui qui permet son fonctionnement normal et la planification à moyen terme. Il n'y a aucune intention de changer cet engagement public prioritaire.

Ensuite, dans un deuxième alinéa, on dit que l'Université doit chercher d'autres fonds. Mais, là encore, c'est une erreur de penser que l'on va rechercher en majorité des fonds privés. Il y a le Fonds national de la recherche scientifique, le Programme cadre de l'Union européenne, des fondations d'intérêt public. Une bonne université doit vouloir cet argent-là, car il traduit l'excellence. Dès lors, le financement privé reste très marginal

et ne peut concerner que le mécénat, pour une chaire, ou un mandat de recherche limité auprès d'un institut. Il existe d'ailleurs déjà et représente un apport positif, mais bien moins encadré dans la loi actuelle qui resterait en vigueur en cas de refus! La nouvelle loi, elle, crée les contrôles nécessaires, notamment l'obligation d'informer et d'obtenir une autorisation pour les activités accessoires des enseignants. La critique des référendaires me paraît totalement infondée.

Ce type de financement ne risque donc pas de réduire la liberté académique?

La liberté académique n'est limitée que dans le cas où un chercheur veut réaliser une étude incompatible avec l'éthique ou avec le cadre général de l'Université, dont la mission première est de former des étudiants et de développer la recherche fondamentale.

Les référendaires redoutent également qu'en sortant la question des taxes universitaires de cette loi, celles-ci ne prennent l'ascenseur. Partagez-vous cette crainte?

Non! Les taxes sont maintenues en l'état et aucune modification ne peut se faire sans passer par une loi, soumise au référendum facultatif. De plus, la loi précise que les taxes ne doivent en aucun cas dépasser ce qui se fait dans les autres universités. Et hormis celles du Tessin, de Saint-Gall et l'Institut universitaire des Hautes études internationale et du développement à Genève, qui sont des cas particuliers, toutes les universités suisses considèrent que les taxes ne doivent en aucun cas constituer un obstacle pour les personnes qui souhaitent y étudier.

Le statut du personnel et les droits qui y sont rattachés sont-ils préservés dans cette loi?

Oui. L'ensemble du personnel reste soumis au droit public avec les garanties qui vont avec. Ce qui change, c'est la compétence de l'Université de décrire les fonctions et d'engager directement ses collaboratrices et collaborateurs. Le règlement du personnel sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

Cela dit, il y a une question difficile qui concerne les personnes engagées sur des crédits limités dans le temps. La nouvelle loi prévoit la possibilité de prolonger un engagement à durée déterminée, permettant une adéquation entre la durée du mandat et celle du projet de recherche. Actuellement, ces personnes devraient être engagées en principe de façon permanente après trois ans. Dans la pratique, cette disposition est contraignante tant pour l'Université que pour les équipes de recherche. Je suis confiante que l'Université trouvera une solution à la fois souple et juste dans son règlement sur le personnel. ■

LES ARGUMENTS DES RÉFÉRENDAIRES

Lancé par la Conférence universitaire des associations d'étudiantEs (CUAE) et par la formation politique «À gauche toute», le référendum reproche d'abord au texte largement approuvé par le Grand Conseil d'ouvrir la porte à une augmentation des taxes universitaires. Les référendaires n'apprécient pas davantage les dispositions qui règlent le statut du personnel de l'Université qu'ils jugent en bonne partie arbitraires. Dans le même ordre d'idées, ils estiment que le rectorat sera doté de trop de pouvoir au détriment des autorités politiques et du nouvel organe délibératif de l'Université – l'Assemblée universitaire – qui, selon l'argumentation des référendaires, n'auraient plus les moyens de contrôler ou de contester les orientations choisies. Enfin, ils craignent également que la nouvelle loi, en cas d'approbation par la population le 30 novembre, ouvre la porte à une privatisation de la haute école, faisant courir un risque à la liberté académique.

PRIORITÉ 5

Excellence et démocratisation de l'enseignement supérieur

La reconnaissance des titres et la mobilité contenues dans l'esprit de la Déclaration de Bologne sont une chance d'améliorer la formation, la qualité de l'enseignement, et de dégager des pôles d'excellence. Cette dynamique s'accompagnera d'une démocratisation accrue de l'accès aux études supérieures, d'une attention à tout ce qui peut l'entraver (hausse des taxes, restriction de l'offre), d'une meilleure collaboration entre les hautes écoles de la région.

Pour plus d'informations:
www.geneve.ch/dip/13_priorites.asp

CULTURE

LA CULTURE ENTRE LES MURS DE L'ÉCOLE

Le Service cantonal de la culture souhaite profiter du long métrage de Laurent Cantet et de deux autres films pour renforcer les actions de sensibilisation artistique et culturelle proposées aux élèves. PAR MARCO GREGORI

«ECOLE, ARTS ET CULTURE»

Les diverses thématiques d'*Entre les murs* s'insèrent parfaitement dans le plan d'actions du Service cantonal de la culture (SCC) «Ecole, Arts et Culture». Elaboré en concertation avec des représentants de l'enseignement primaire et secondaire, celui-ci vise à offrir à tous les élèves un accès équitable à la culture. «Ce qui suppose, précise Joëlle Comé, directrice du SCC, d'offrir plus à ceux qui, potentiellement, ont moins. L'objectif est de confronter chaque élève à l'ensemble des domaines culturels tout au long de son parcours scolaire». Il s'agit par ailleurs de faciliter la tâche des enseignants, d'améliorer l'information. «Certains s'investissent beaucoup dans le domaine culturel, et cela donne souvent lieu à des actions éclatées», constate la directrice du SCC. Désormais une systématique sera mise en place.

UN CHEF D'ŒUVRE, comme l'affirme la critique? Ou un film sensible, mais dangereux pour la perception que l'on a de l'école, comme le déplore le pédagogue français Philippe Meirieu? *Entre les murs* est assurément une œuvre qui suscite le débat. Cela tombe bien. Le Service cantonal de la culture (SCC), rattaché au DIP, souhaite en profiter pour organiser des séances de projection «scolaires», promouvoir l'utilisation de dossiers pédagogiques, inviter des membres de l'équipe de tournage à débattre avec les élèves.

Le film raconte une année scolaire dans une classe d'un collège (l'équivalent français du cycle d'orientation) défavorisé. Il est en partie tiré du livre éponyme de François Bégaudeau. Un jeune professeur de français – François Marin dans le film, précisément incarné par l'auteur du livre – mise beaucoup sur l'affectif. Anecdotes, dramaturgie soutenue, confrontation quasi permanente entre un enseignant et ses élèves constituent la trame de cette «fiction documentée», selon la définition de son réalisateur Laurent Cantet.

Fiction ou réalité?

Pour le SCC, cette définition constitue aussi un point de départ pour les actions prévues, qui ne concernent pas que le dernier lauréat du Festival de Cannes. On trouve dans le collimateur du SCC également *La Forteresse* du Suisse Fernand Melgar et, dans une moindre mesure, le film de la Suissesse Ursula Meier, *Home*. Le premier est un documentaire qui plonge le spectateur dans la réalité du Centre pour requérants d'asile de Val-lorbe. Le second raconte l'histoire d'une famille «victime» de la réouverture d'une autoroute qui passe juste devant sa maison. Il s'agit ici d'une fiction, réalisée par une cinéaste qui maîtrise les sujets de société et le genre documentaire.

Fiction, documentaire, complémentarité et mélange des genres: l'intérêt pédagogique est manifeste.

«Cela nous permet de montrer aux élèves comment les réalisateurs et les médias en général abordent des sujets graves et de réfléchir aux différences et similitudes entre fictions, reportages et documentaires», explique Joëlle Comé, directrice du Service cantonal de la culture.

A ce titre, *Entre les murs* cumule les atouts. «Il y a d'abord le questionnement sur l'école. Mais il y a aussi la démarche artistique. Les élèves du film ne sont pas des comédiens professionnels, le professeur qui tient le rôle principal joue son propre rôle et le film a été réalisé sur la base d'ateliers avec les élèves», note encore Joëlle Comé, avant d'interroger: «Qu'est-ce que cela change lorsque la culture entre à l'école, quelle réflexion et quel profit en tirent les élèves?» Décidément, le film de Laurent Cantet est une bonne occasion de parler de la place de la culture dans les écoles et de sa valeur ajoutée pour l'enseignement. ■

Les élèves de cette classe de neuvième année de Bois-Caran n'apprécieraient pas d'avoir François Marin comme enseignant.



PHOTO: J.-P. DI SILVESTRO

POUR EN SAVOIR PLUS

L'actualité du service cantonal de la culture sur www.ge.ch/scc/

«LE PROF DOIT ÊTRE UN MODÈLE»

Une classe de 9^e du Cycle de Bois-Caran a vu *Entre les Murs*, le film de Laurent Cantet qui a remporté la Palme d'Or à Cannes. Regards lucides.

ATTENTIFS, CALMES, polis et concernés. Les élèves de cette classe de 9^e du Cycle d'orientation de Bois-Caran n'ont, de prime abord, pas grand chose en commun avec celle que montre *Entre les murs*. S'ils affirment tous avoir apprécié le film, ils sont également unanimes pour dire qu'ils n'aimeraient pas connaître pareille situation dans leur propre classe.

Malaïka résume: «Le film est vraiment bien fait, très réaliste. On a l'impression qu'il y a une caméra cachée.» Logiquement, une bonne partie de l'attention de ces élèves genevois s'est focalisée sur la figure du professeur de français, François Marin. «Il est sympa ce prof, mais il n'arrive pas à poser les limites», relève Salma.

«On n'apprend rien»

Surtout, ils ne comprennent pas vraiment pourquoi François Marin emprunte en permanence des chemins de traverse. L'épisode où, dans le film, il demande à ses élèves de lui raconter quand ils ont ressenti de la honte? «Cela n'a rien

à voir avec le sujet d'un cours», estime Chekeb. La fois où il leur propose de lui fournir un autoportrait intimiste d'eux-mêmes? Si, comme le relève Jennifer, «cela prouve qu'il veut mieux connaître ses élèves», «il aurait dû faire ça sous forme de devoirs, pas devant toute la classe», considère Malaïka.

Elément central du film, l'affaire des «pétasses», lorsque François Marin accuse les deux déléguées de classe d'avoir eu un comportement inacceptable lors du dernier

conseil d'école. Là encore, loin d'exploser à l'évocation du propos litigieux comme dans le film, la classe genevoise se montre nuancée. Si, pour certains élèves, l'insulte est grave, d'autres y voient la conséquence d'un enseignant désemparé et poussé à bout.

Résultat de ces maladresses, la qualité de l'enseignement s'en ressent, estime Constance: «Cela doit être dur de se concentrer et de travailler en classe avec un prof comme ça.» Florian approuve: «On n'apprend rien dans cette classe.» Et Jennifer enfonce le clou: «Cela m'a choquée, parce qu'un prof doit être un modèle.»

«Pas forcément des délinquants»

Alors lorsque, dans le film, une élève annonce à son enseignant qu'elle n'a rien appris durant l'année scolaire, Soraya trouve «impressionnant que le prof ne se soit pas rendu compte qu'elle ne participait pas en classe». Céline ajoute: «A la place du prof, je me sentirais coupable.»

D'une manière générale, l'image de l'école ne sort pas grandie aux yeux de cette classe de Bois-Caran. Du directeur, jugé peu sérieux par Julio, aux élèves, qu'ils trouvent trop irrespectueux, en passant par les violences verbales et les bagarres, le film montrerait-il une réalité qui leur est totalement étrangère? Pas complètement. Tant Jennifer que José et Julie disent avoir déjà connu des classes où l'ambiance était pénible. «Il suffit parfois d'un ou deux élèves pour que l'ambiance dégénère», note Salma. De là à penser qu'ils se désolidarisent totalement à l'égard de leurs camarades «filmés», il y a un pas à ne pas franchir. Ici, l'empathie domine. A tel point qu'ils sont plusieurs à regretter qu'*Entre les murs* ne montre pas les élèves en dehors de l'école. Histoire de constater, comme le suggère encore Malaïka, «qu'ils ne sont pas forcément des délinquants». ■ MGI



PRIORITÉ 9

La culture comme ambition de l'instruction publique

La culture élève le niveau de réflexion de la communauté scolaire. Un cursus cohérent de sensibilisation et de formation culturelles sera établi tout au long de la scolarité. L'interaction entre l'offre culturelle et les actions pédagogiques développées en classe sera renforcée.

Pour plus d'informations:
www.geneve.ch/dip/13_priorites.asp

CULTURE

L'ÉCOLE ENTRE EN DÉBAT

L'école étant devenue un sujet de débat permanent, *Entre les murs* ne pouvait laisser indifférent. Qu'en pensent les enseignants genevois, dont beaucoup sont allés voir le film? Cinq professionnels de l'école publique livrent leurs réactions. Contrastées.

PAR MARCO GREGORI

«UN FILM MAGNIFIQUE»

Laurence Calderon, enseignante en images et médias à l'école de culture générale:

«C'est un film magnifique, une fiction vraie, inspirée d'un réel possible quelque particulier. Le travail en atelier d'improvisation a duré un an pour les élèves-acteurs qui, comme les enseignants, sont non-professionnels. Le parti pris de Laurent Cantet de laisser tourner les caméras dans la continuité – il y a en une en permanence sur l'enseignant et deux sur les élèves – est un dispositif intéressant car il permet de saisir des moments forts, mais qui, du fait de la quantité de rushes enregistrés – 150 heures – demande ensuite un énorme travail au montage. J'ai également apprécié la qualité de l'image, le rythme du montage, ainsi que la sobriété du choix d'un son d'ambiance naturel, sans musique off.

Entre les murs arrive à montrer la complexité du métier d'enseignant où l'on est toujours sur la corde raide. Ce film permet de relancer le débat public sur le rôle de l'enseignant aujourd'hui et, plus largement, sur la fonction de l'école dans notre société.»

«Un univers crédible»

Jean-Michel Bugnion, directeur du CO des Voirets:

«J'ai aimé ce film parce que c'est la première fois que je vois au cinéma un professeur, des élèves et un univers scolaire crédibles. J'ai des interrogations sur ce qu'est la démocratie à l'école telle que la montre *Entre les murs*. La démocratie suppose une égalité totale, mais dans le cadre scolaire, c'est impossible.

De même, à mes yeux, François Marin est un professeur qui ne représente que lui-même. Il ne faut ni le prendre comme modèle, ni comme contre-modèle. Cela dit, cette figure montre que l'on ne peut enseigner comme il y a vingt ou trente ans avec un enseignant qui se contente de transmettre un savoir. On doit tenir compte de la réalité sociologique qui suppose une mixité sociale et une communauté cosmopolite. Si un cadre et des normes demeurent, on doit considérer la relation à l'élève et au groupe. C'est précisément un des intérêts de ce long métrage que de nouer une dramaturgie là autour. Le fait que François Marin mette beaucoup d'affect dans ses rapports avec les élèves génère des réactions à la fois positives, mais également risquées car les jeunes peuvent perdre leurs repères. A partir de là, il est à son tour remis en cause «affectivement» par les élèves et finit par perdre le contrôle de lui-même. *Entre les murs* montre la difficulté qu'il y a, parfois, à trouver la bonne distance avec les élèves.

Le fait que le film soit basé sur une succession d'anecdotes ne me dérange pas car une vie de prof est, quelque part, une vie d'anecdotes. A la fin de l'année, ce que l'on retient, c'est le plaisir que l'on a eu à enseigner tel ou tel concept, c'est de constater que des élèves ont progressé et d'autres pas, les activités qui ont bien fonctionné. Je pense qu'une partie du public, plus particulièrement celles et ceux qui ont 50 ans et plus, aura du mal à se

retrouver dans ce film. Néanmoins, bien qu'il soit présenté comme une fiction, il contient des éléments documentaires que l'on vit aux Voirets.»

«Bagne obligatoire»

Joël Petoud, doyen des classes d'accueil au Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI) et ancien enseignant au cycle:

«Ce film mériterait d'être projeté à de jeunes enseignants pour qu'ils voient ce qu'il ne faut surtout pas faire en classe: vivre une relation copains/copains avec les élèves. On ne peut pas dire, comme le font François Bégaudeau et Laurent Cantet, qu'*Entre les murs* relate une expérience parmi d'autres. Si on montre ça, on le défend car le spectateur est le trentième élève de la classe. En outre, le qualificatif de fiction documentée est assez pervers car le spectateur attend toujours des explications. Et quoi qu'il en soit, le résultat ne ressemble pas à une fiction. Dans ses films, Laurent Cantet flirte souvent avec ce mélange entre fiction et réalité, mais là cela me dérange plus que d'habitude, sans doute parce que je suis enseignant.

Personnellement, j'ai enseigné au cycle pendant dix ans dans des classes difficiles mais je n'ai jamais vécu ce type de situations. Bien sûr que les élèves n'étaient pas des agneaux, mais dans *Entre les murs* il y a un côté «bague obligatoire» qui donne une mauvaise image des quartiers difficiles. Je trouve que c'est faire insulte aux élèves que de les réduire à des casse-pieds. Dans le film, on insiste bien davantage sur ce qui pose problème que sur les satisfactions.»

«Manque de respect»

Claude Gianadda, responsable des classes d'accueil au cycle d'orientation:

«*Entre les murs* montre, dans une certaine mesure, ce qui peut se passer à l'école. Il s'agit



PHOTO: FILMCOPI

Selon Jean-Michel Bugnion, *Entre les murs* montre la difficulté qu'il y a parfois à trouver la bonne distance avec les élèves.

bien entendu d'une fiction qui concentre les épisodes et les tensions. Si l'on me demande un avis sur le personnage du professeur, je déplore que cet enseignant travaille, pour l'essentiel, sur un plan émotionnel. J'admetts que, dans un film, on ne puisse pas tout montrer. Mais que, en deux heures, il n'y ait pas une seule scène d'un enseignement méthodique me dérange tout autant que l'absence de tout manuel de référence dans le cours. Le rôle d'un enseignant est celui d'un adulte; il ne peut pas se contenter d'échanges souvent cassants, parfois cyniques avec les élèves. L'enseignant doit veiller à ce que subsiste une trace utilisable des acquis.

En outre, en tant que responsable des classes d'accueil, j'ai été particulièrement sensible à un épisode du film: celui du conseil de discipline en présence de la mère de l'élève Souleymane qui, manifestement, ne parle pas le français. Dans ces conditions, il me semble que la présence d'un traducteur-médiateur s'imposait. Il fallait donner à la maman la possibilité de comprendre ce qui se passait au sujet de son fils et aussi de se faire comprendre. D'autre part, il me paraît impensable de demander à l'élève accusé d'assurer la traduction. Le respect dû aux parents implique que deux enseignants – le directeur et François Marin – ne peuvent passer à côté d'une vraie traduction. La manière peu professionnelle du traitement réservé à la mère de Souleymane n'est, à mon sens, pas de nature à faire avancer l'interculturalité.

Dans notre secteur d'accueil, nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour éviter une telle situation.»

«L'école, lieu d'intégration et d'exclusion»

Fabrice Bellon, enseignant au CO de Bois-Caran:

«Je ne pense pas qu'il faille voir de message particulier. *Entre les murs* pose des questions. D'ailleurs, en tant qu'enseignant, on se demande comment on aurait agi à la place du professeur face aux débordements de ses élèves. La figure de ce maître tranche avec celle de l'enseignant modèle qui résout tous les problèmes dans les séries TV.

Cela dit, si François Bégaudeau n'enseigne plus, ce n'est peut-être pas pour rien. On sent qu'il n'arrive pas à trouver sa place et les élèves n'aiment pas lorsque le maître se met à leur niveau. Ils ont compris que chacun doit être à sa place, l'école ce n'est pas la démocratie. Car si la situation dégénérait, il serait impossible de reprendre la classe. Dans le film, en dérapant, François Marin s'est mis au niveau des élèves.

Enfin, *Entre les murs* montre également l'ambivalence de l'école, lieu d'intégration qui peut mener à l'exclusion.» ■

LA SUISSE SE PRÉPARE POUR L'HEURE H

Le concordat intercantonal HarmoS fixe notamment le début de la scolarité obligatoire à 4 ans. Les cantons romands instaurent un plan d'études commun assorti d'épreuves communes intercantionales. Les enfants nés en 2007 devraient être les premiers à bénéficier de ces mesures.

PAR JEAN-NOËL TALLAGNON

LE SRED ENQUÊTE

Le Service de la recherche en éducation (SRED) du DIP va conduire ces prochaines semaines une enquête sur le temps scolaire. Quelque 1800 parents d'élèves vont être interrogés. Il s'agit notamment d'identifier les problèmes que poserait l'introduction de tel ou tel scénario visant à augmenter le temps de présence des élèves à l'école. Premiers résultats en mars 2009. Suivra une large consultation auprès de tous les acteurs concernés: les employeurs (car la gestion des emplois à temps partiels pourrait évoluer si les enfants vont à l'école le mercredi matin), les associations (car les horaires des activités culturelles et sportives devraient être adaptés), les communes (car les temps du parascolaire pourraient être consacrés aux études surveillées et aux mesures d'appui), les représentations diplomatiques de Genève (si les cours de langue et de culture d'origine sont valorisés), et surtout les familles (car l'agenda de la semaine sera modifié)... Dans tous les cas, une seule priorité: le temps d'enseignement obligatoire autour duquel doivent s'organiser les activités parascolaires.

LE TON ET LE RYTHME sont donnés par les articles constitutionnels sur la formation acceptés le 21 mai 2006 par plus de 85% du peuple suisse. Il y est écrit: «Si les efforts de coordination n'aboutissent pas à une harmonisation de l'instruction publique concernant la scolarité obligatoire, l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre ainsi que la reconnaissance des diplômes, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire.»¹ Objectifs: améliorer la qualité de l'enseignement et faciliter la mobilité des familles.

En clair, il s'agit de rendre plus lisible et accessible le système d'enseignement, à l'intérieur de la Suisse comme à l'étranger. A l'horizon 2011, un ou une élève qui changera de canton ne changera plus de système scolaire. Pas de redoublement parce que son niveau ne serait pas adéquat. Pas de grand saut en avant parce que son parcours aurait été plus consistant ailleurs. Il ou elle aura commencé l'école obligatoire au même âge que ses nouveaux camarades. Il ou elle devra avoir acquis les mêmes connaissances de base. Il ou elle aura en ligne de mire les mêmes échéances scolaires.

Des solutions communes

Se fondant sur le plébiscite de 2006, les cantons ont intensifié leur coopération au sein de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) et de la Conférence intercantionale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Les membres se sont emparés des problèmes, un par un, pour trouver des solutions communes. Au plan national, l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire – «HarmoS» – vise à mettre en place une harmonisation structurelle ainsi que les principes d'une base commune d'enseignement de culture générale. Au niveau régional, la Convention scolaire romande (CSR) permet notamment de définir un Plan d'études romand (le projet PER, en

consultation dans les cantons jusqu'à la fin de l'année) et de coordonner les moyens d'enseignement.

Le Conseil d'Etat genevois a confié à Frédéric Wittwer, précédemment secrétaire général du Département de l'instruction publique (DIP), la mission spéciale de diriger et de mener à bien les différents projets liés à l'harmonisation de la scolarité à Genève. Car les enjeux sont de taille.

Fin des dispenses d'âge

Que fixe le concordat HarmoS? D'abord, l'âge du début de la scolarité obligatoire à 4 ans révolus. «Ainsi, un enfant ayant fêté son quatrième anniversaire au plus tard le 31 juillet commencera l'école à la rentrée de l'année en cours», explique Frédéric Wittwer. Actuellement, à Genève, 95 à 97% des élèves qui vont en 1^{ère} primaire ont fréquenté pendant les deux années précédentes les classes de 1^{ère} et 2^e enfantines. Néanmoins, une question d'effectif doit être anticipée. La «dispense d'âge simple» disparaît et les enfants de trois ans dont l'anniversaire se situe entre le 1^{er} août et le 31 octobre ne pourront plus effectuer leur rentrée avant l'âge de 4 ans révolus. Aussi, à partir de 2010 et jusqu'en 2012, les institutions de la petite enfance et les écoles primaires s'organiseront-elles pour gérer ce changement de date de référence, valable dans tous les cantons.

Si l'âge du début de la scolarité doit être commun, celui de la fin aussi: l'école obligatoire durera 11 ans dans toute la Suisse. Les élèves seront donc au minimum âgés de 15 ans pour passer dans les filières de l'enseignement postobligatoire (école de culture générale, formation professionnelle, collège). Cela correspond d'ores et déjà à la fin du cycle d'orientation (CO).

Des savoirs à niveau

Les conditions de redoublement, d'orientation ou de regroupement des élèves tout au long de ces



PHOTO: FRANÇOIS SCHÄR

Frédéric Wittwer: «Il n'est pas question de priver les élèves d'apprentissages fondamentaux.»

onze années sont définies par le canton. Seule obligation: que les savoirs de base soient à niveau. En Suisse romande, à la fin de chaque cycle défini par HarmoS, trois rendez-vous cruciaux serviront notamment de repères dans le parcours des élèves: en 2^e et 6^e primaires, ainsi qu'à la fin du CO, ils participeront à des épreuves communes intercantonales. Au menu: les langues, les maths et les sciences expérimentales.

Les cantons romands définissent en conséquence les attentes en matière de connaissances et de

compétences à acquérir par tous les élèves: «mathématiques et sciences naturelles», «sciences humaines et sociales», «musique, arts et activités créatrices», «mouvement et santé» et «langues». Le français, l'allemand et, nouveauté découlant du concordat HarmoS, l'anglais dont l'apprentissage débutera en 5^e primaire à l'horizon 2012. Les cours d'allemand – langue nationale – commenceront au plus tard en 3^e primaire comme actuellement. Une offre facultative d'italien sera en outre proposée au cycle d'orientation.

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Des travaux parlementaires sont en cours pour doter le canton d'une loi sur l'intégration des mineurs à besoins spéciaux ou handicapés depuis le préscolaire et tout au long de la scolarité ou de l'apprentissage. Il s'agit d'un projet de loi majeur, les demandes de placement des élèves au bénéfice des prestations de l'enseignement spécialisé étant en forte augmentation. Cette situation a conduit le DIP à ouvrir de nouvelles structures d'accueil, mais aussi à étudier, en concertation avec les associations de parents d'élèves, les raisons de cette augmentation. Les travaux parlementaires et ces réflexions vont déboucher ces prochains mois sur une importante réorganisation de l'enseignement spécialisé. Avec, en toile de fond, une préoccupation constante: si tout doit être entrepris pour que les jeunes à besoins spéciaux puissent être intégrés dans l'enseignement ordinaire, cette intégration ne peut réussir que si elle respecte les conditions d'enseignement de l'ensemble des élèves.

Jetez-vous à l'eau!

Cours de natation, d'aquagym et entraînements

Enfants dès 4 ans, du lundi au samedi

Adultes tous niveaux, matin tôt ou en soirée

Trois piscines - avec entrée gratuite - disponibles:

Pâquis, Liotard et Contamines

Leçons d'une heure

en individuel ou en petits groupes

Moniteurs diplômés

Natation sportive Genève:

022 343 40 27

nsg@geneva-link.ch

Ecole de natation et club de compétition



Swann Oberson
des bébés nageurs aux JO de Pékin
avec le NSG

Jouer de la musique actuelle en passant directement par la pratique instrumentale. C'est possible!



EPI – ESPACE DE PRATIQUE
INSTRUMENTALE

44, route de Veyrier – 1227 CAROUGE

Tél. 022 343 68 43 info@epi-musique.ch

www.epi-musique.ch

Responsables: Pierre-André Baumann & Laurent Wyler

AU CHIEN BLEU

www.auchienbleu.ch

Librairie jeunesse
& ateliers de bricolage

022 700 38 60

43, rte de Frontenex, 1207 Genève

Atelier Danse
Manon Hotte /
Compagnie
Virevolte

Lieu de formation,
de recherche,
de création
chorégraphique

enfants
adolescents
adultes

saison 2008/09
Inscription

Danse créative, contemporaine,
classique, improvisation,
Body Mind Centering,
cours garçons

Formation pré-professionnelle
du danseur-créateur
21, avenue des Tilleuls
bâtiment H107 1203 Genève
022 340 25 24
www.ateliernanohotte.ch



022 700 05 05

www.thelittlegym.ch

tlg_geneve@yahoo.fr



The Little Gym
Rue du Nant, 3
1207 Genève

Séance découverte
sur réservation
Appelez-nous
sans tarder!



THE Little
Gym®



ILLUSTRATION: DIMITRI ZASLAVSKY

A l'horizon 2011, l'élève qui changera de canton ne changera plus de système scolaire.

- ▶ Principal enjeu pour Genève: le temps scolaire et son horaire qui se distinguent de la pratique des autres cantons romands. Partout, les élèves du primaire sont à l'école 4 jours et demi par semaine. A Genève, ils n'y vont que 4 jours. Sur toute la scolarité obligatoire, on estime à 10-12% l'écart avec les cantons les mieux dotés en heures d'école (Valais et Fribourg). Avec une nouvelle matière à enseigner au niveau primaire – l'anglais –, le canton de Genève est placé devant l'alternative suivante: supprimer ou restreindre certains enseignements; ou augmenter le temps consacré à l'école.

L'option forte du gouvernement

«Il n'est pas question de priver les élèves d'apprentissages fondamentaux. Aussi le Conseil d'Etat a-t-il fait le choix de procéder à une large consultation au sein de la population pour savoir de quelle façon la part dévolue à l'enseignement sera augmentée», souligne Frédéric Wittwer. Cette consultation débouchera sur des propositions visant à allonger de la façon la plus pertinente le temps de présence des enfants à l'école. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà qualifié d'«option forte» le rétablissement du mercredi matin. D'autres solutions – comme l'horaire continu – sont aussi étudiées. Ensuite, selon le souhait de Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du DIP, le peuple sera amené à se prononcer.

Travail de ratification

Consultations, propositions, concertation... Tout est mis en œuvre pour transformer les 85% de

«oui» du 21 mai 2006 en autant – sinon plus – de familles, d'enseignants, d'employeurs, de responsables d'associations et de communes, en accord avec les solutions mises en œuvre, non seulement à Genève mais dans toute la Suisse. Le concordat HarmoS entrera en vigueur du moment où dix cantons y auront adhéré. Puis, les cantons auront six ans pour adapter leurs structures (âge d'entrée à l'école, durées des degrés d'enseignement) et pour mettre en pratique les standards de formation. Les textes de lois en vue de l'adhésion de Genève sont actuellement devant le Grand Conseil.

A Genève, l'entrée en fonction de directrices et directeurs à la tête des établissements ainsi que la réorganisation des structures de l'école primaire (avec la création notamment du Réseau d'enseignement prioritaire – REP) constituent une première étape vers cette harmonisation intercantonale. D'autres changements structurels devront intervenir, comme la création d'une direction de l'enseignement obligatoire commune au primaire et au cycle d'orientation ainsi que la réorganisation de l'enseignement spécialisé. Le magazine *Les Clefs de l'Ecole* consacrera un dossier complet à HarmoS, une fois accompli le travail de ratification, à Genève et dans les autres cantons. ■

PRIORITÉ 1

Renforcer la cohérence et la qualité du système scolaire

La cohérence et la qualité du système scolaire seront renforcées, de façon à permettre aux élèves d'acquérir les connaissances et compétences requises à chaque étape de leur formation.

Pour plus d'informations:
www.geneve.ch/dip/13_priorites.asp

¹ Article 62, alinéa 4 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse

DIFFICULTES SCOLAIRES ?

L'ARA offre chaque année à plus de 5'000 élèves et apprentis DES APPUIS SCOLAIRES CIBLES

- Cours individuels à domicile
- Cours d'été
- Répétiteurs motivés et encadrés
- Matériel d'enseignement adapté
- Aide financière de l'Etat lorsqu'elle se justifie

N'HESITEZ PAS A APPELER LE
022 809 60 60

(de 9h à 12h et de 14h à 17h)

L'ARA c'est :

- Une référence à Genève depuis plus de 50 ans
- Plus de 95% d'élèves satisfaits, selon des sondages réguliers



ARA

Association des Répétitoires Ajeta
www.ararep.ch

5, bd des Philosophes - 1205 Genève

Minivolley et psychomotricité

Genève Volley propose un cours d'introduction qui vise les objectifs suivants:

- développer la motricité, les habiletés, les coordinations, l'équilibre des enfants
- aborder la relation aux autres, à une équipe, notions de collaboration, partage
- développer les compétences de jeu, notamment avec les ballons
- introduire à la pratique du minivolley.

Ce cours est destiné aux jeunes garçons et filles entre 8 et 12 ans environ (les enfants sont accueillis en fonction de leurs capacités à retirer des bénéfices de ce cours et non seulement de leur âge).



GENEVE VOLLEY

Entraîneur responsable: Marco De Moro (psychomotricien diplômé, moniteur de volleyball, ancien joueur de ligue nationale). Les cours ont lieu à la salle de sport de l'ECC Henry-Dunant, tous les mercredis de 16h à 17h30.

Vous pouvez vous annoncer sur place auprès de l'entraîneur ou contacter notre secrétariat au 022 340 07 07.

www.gevb.ch

Le
Compagnie
des
Mots

www.lacompagniedesmots.ch 0 078 665 64 96

à l'arcade «Au Bonheur des Mots»
rue Vautier 33, Carouge

DIMANCHE
AUTEURS

Écouter des auteurs romands lire leur œuvre?
Le dimanche à 17 h. Entrée libre.

ÉCRIRE
à CAROUGE

Ecrire en atelier
Contes, nouvelles, fragments, poèmes, récits de vie
Saison 08/09 (4 ateliers pour tous les âges)
Ecrire à Carouge
Le séminaire d'écriture
Qu'ai-je appris dans ma vie?
Lire... à haute voix



Tu penses à tout Maman!

Je sais que si tu disparaissais ou si tu devenais invalide, la rente FFSMO* m'aiderait à poursuivre mes projets et mes rêves d'avenir.
Prends soin de moi!

* Rente jusqu'à 1000 francs par mois!

FFSMO : 130 ANS DE SOLIDARITÉ.

C'est parce que "ça n'arrive pas qu'aux autres" que plus de 4000 parents adhèrent à la Fondation FFSMO créée en 1872. Aujourd'hui, une équipe de bénévoles compétents poursuit cette œuvre parce qu'ils croient à la solidarité que seule une mutuelle sans but lucratif est en mesure d'offrir à des conditions accessibles à tous.

Rentes
mensuelles
par enfant

Cotisations mensuelles

AGES D'ENTRÉE

-35 ans 35-45 45-55

250.-	4.-	5.50	14.50
-------	-----	------	-------

500.-	8.-	11.-	29.-
-------	-----	------	------

750.-	12.-	16.50	43.50
-------	------	-------	-------

1000.-	16.-	22.-	58.-
--------	------	------	------

Par personne et par enfant.
Les deux parents peuvent cotiser.

orphelin.ch

022 830 00 50

Ça n'arrive pas qu'aux autres.
Vous aussi, cotisez dès maintenant
auprès de la Fondation FFSMO.



FONDATION DE SECOURS MUTUELS AUX ORPHELINS • SANS BUT LUCRATIF

TRAVAILLER SANS HANDICAP

Certaines entreprises intègrent des employés souffrant de déficiences physiques et mentales parmi leur personnel. En collaboration avec la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes, qui fête ses 50 ans. PAR FRÉDÉRIC RICHARD

SOURIRE AUX LÈVRES et yeux illuminés, Daniele (26 ans) arbore son gilet bleu comme on brandit fièrement un trophée. Il lui a été offert, en décembre dernier, par le chef d'atelier du secteur «Fruits et Légumes» de la société qui l'accueille depuis une année. Une véritable reconnaissance de son appartenance à cette entreprise suisse active dans le secteur de la grande distribution, où il travaille depuis neuf ans. «Seuls les employés fixes de l'entreprise le portent», explique Yves Beerli, maître d'atelier à la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA).

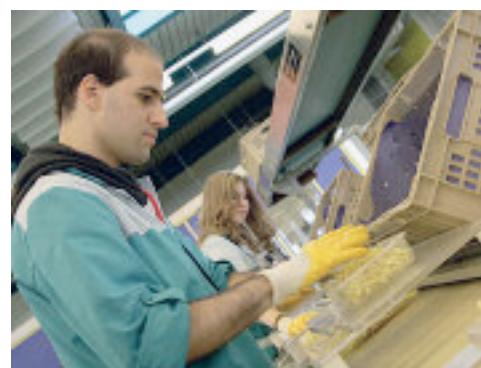
Si Daniele a dû patienter aussi longtemps avant de le revêtir, c'est aussi parce que cet Italien d'origine souffre d'une déficience mentale qui a perturbé son parcours scolaire et professionnel. Et c'est grâce à une activité en atelier protégé – où les tâches sont simplifiées, l'horaire aménagé et le taux d'activité adapté – qu'il a pu intégrer le monde du travail, par l'intermédiaire de la SGIPA (lire l'encadré).

Après avoir transité au sein de différents services, Daniele a trouvé son bonheur au secteur «Fruits et Légumes», où il a progressivement souhaité assumer des tâches toujours plus variées. Qu'il s'agisse du chargement des caisses sur la chaîne de production, de la mise en barquettes ou de la constitution de caisses pour le stockage, Daniele travaille désormais pratiquement au même rythme et avec la même précision que les employés valides, affirme Bernard Mottaz, responsable de la logistique des produits frais et ultra-frais. Parfois, ses collègues ralentissent simplement la cadence de la chaîne de production lorsqu'il est présent. «C'est la preuve qu'ils m'ont adopté», souligne Daniele, en riant.

«Le handicap fait peur»

Avant que Daniele ne devienne un peu le chouchou de son secteur, il a fallu convaincre les collabora-

teurs valides de l'accepter, se souvient Bernard Mottaz. «Le handicap fait peur. Souvent en raison d'un manque d'information et de connaissance», témoigne Yves Beerli. En décembre dernier, pour la première fois, Daniele a pourtant été invité par ses collègues au repas de fin d'année. «C'est son environnement qui va le porter», estime son maître d'atelier, soulignant le manque de confiance de Daniele et son besoin de reconnaissance.



Pour Bernard Mottaz, Daniele dégage une réelle joie de vivre: «En l'observant, on relativise nos problèmes.» «Il apporte un peu d'humanité dans un monde exigeant», ajoute Yves Beerli. Le responsable de la logistique se félicite de la motivation d'un employé qui aime son travail, au sein d'une entreprise qui accueille aujourd'hui 18 employés de la SGIPA. «Nous avons des responsabilités éthiques et morales à assumer», affirme Bernard Mottaz en évoquant une collaboration qui dure depuis 22 ans.

Secrètement, sa mère Franca rêve d'un avenir meilleur pour son fils, tout en étant consciente de sa maladie et des limites de sa formation scolaire et professionnelle. «On espère qu'il puisse encore progresser. Même si le bonheur de Daniele demeure le plus important.» A voir le visage rayonnant de son fils, ce second vœu est d'ores et déjà exaucé. ■

LA SGIPA SOUFFLE SES 50 BOUGIES

La Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA) célèbre cette année son 50^e anniversaire. Fondation de droit privé, elle favorise la formation et l'intégration professionnelle et sociale d'adolescents et d'adultes qui – pour des raisons d'ordre scolaire, social ou mental – ne peuvent entreprendre immédiatement une formation professionnelle ou occuper un emploi au terme de leur scolarité obligatoire. La SGIPA s'appuie sur des écoles spécialisées et des ateliers de production autonomes ou intégrés en entreprise. Depuis 2006, son secteur du préapprentissage est rattaché au DIP.

Pour plus d'informations:
www.sgipa.ch

Daniele a trouvé son bonheur au secteur «fruits et légumes». PHOTO: J.-P. MORIER

PRIORITÉ 10

Intégration des personnes handicapées

L'instruction publique appliquera avec résolution et discernement le droit à l'intégration des enfants handicapés. Il consiste à favoriser l'accès au système scolaire et à ses prestations dans toutes les filières de formation. Les modalités d'accueil et de formation des jeunes souffrant d'un handicap seront adaptées en fonction des demandes et des besoins.

Pour plus d'informations:
www.geneve.ch/dip/13_priorites.asp

FORMATION

RÉUSSIR SES CHOIX AVEC LA CITÉ DES MÉTIERS GENÈVE

La Cité genevoise réunit en un même lieu les prestations de six services de l'Etat. Objectif: faciliter les orientations scolaires, professionnelles et de carrière. PAR JEAN-NOËL TALLAGNON

PHOTO: FRANÇOIS SCHAEFER



Grégoire Evéquoz: «Il est parfois difficile de se retrouver dans la multiplicité et la diversité des filières.»

BESOINS D'INFORMATIONS sur les métiers et formations? De conseils pour s'orienter et construire un projet professionnel? D'aide financière pour le réaliser? Ou encore de soutien pour trouver un emploi? La Cité des métiers et de la formation Genève (CdMFG) réunit en un seul lieu six services de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFCPC) et de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) pour répondre à tous les publics, jeunes comme adultes, concernés par ces problématiques.

Inaugurée en présence, notamment, de Charles Beer et François Longchamp, conseillers d'Etat en charge respectivement du Département de l'instruction publique (DIP) et du Département de la solidarité et de l'emploi (DSE), la Cité des métiers et de la formation Genève a déjà délivré plus de 1'600 prestations d'information et de conseil depuis son ouverture au public, le 1^{er} septembre dernier.

En vert éclatant et lettres géantes, la Cité des métiers et de la formation s'affiche sans fausse modestie sur la façade du bâtiment de l'OFCPC, au 6 de la rue Prévost-Martin à Genève. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 10h à 17h sans interruption, et son accès est libre et gratuit. Une fois quelques marches d'escalier grimpées jusqu'au premier étage, l'accueil fournit les premiers renseignements pour s'orienter vers les cinq espaces de la CdMFG: «S'informer sur les métiers et les formations», «S'orienter et construire un projet», «Trouver sa formation continue», «Financer sa formation» et «Trouver un emploi».

«Répondre rapidement et efficacement»

Au cœur du projet Cité des métiers, la volonté d'organiser des prestations en fonction des besoins des usagers et non des structures administratives. Les cinq espaces - animés par les spécialistes de l'OFCPC et de l'OCE - proposent des prestations ciblées, à même de contribuer à un choix ou de guider un projet: «Il faut bien comprendre que la Cité des mé-

tiers ne va pas vous trouver une formation ou un job, explique Grégoire Evéquoz, directeur général de l'OFCPC. Mais elle vous donnera les outils et le cadre nécessaires pour y parvenir.» Pour ce faire, la Cité propose également une très importante documentation, notamment électronique. En prime, une innovation majeure: un cybervmagazine d'actualité sur la formation scolaire et professionnelle, accessible à l'adresse www.citedesmetiers.ch/cybermag.

Pour constituer un dossier d'entrée en apprentissage, pour valider une expérience professionnelle par l'obtention d'un titre officiellement reconnu, pour obtenir un Chèque annuel de formation, pour rendre plus efficaces CV et lettres de motivation ou pour toute autre question en lien avec la formation et l'emploi, la CdMFG est donc ouverte à tous, sans restrictions. «L'une des principales plus-values de la Cité des métiers est son accessibilité, précise encore Grégoire Evéquoz. Auparavant, il fallait par exemple attendre jusqu'à plusieurs semaines pour obtenir un rendez-vous avec un psychologue conseiller en orientation. Or, pour près de 40% de ces personnes, un seul rendez-vous était suffisant. C'est notamment à ce type de demande, souvent d'information et de clarification, que la Cité des métiers permettra désormais de répondre, rapidement et efficacement.» ■

POUR EN SAVOIR PLUS

www.ge.ch/citedesmetiers/



PHOTO: J.-P. DI SILESTRO



Genève abrite la première cité des métiers et de la formation de Suisse.

Un espace d'information aussi pour les familles

Pour des parents d'élèves, quel est l'intérêt d'une Cité des métiers et de la formation ?

Grégoire Evéquoz, directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue:

Les possibilités de formations sont très nombreuses et il est parfois difficile de s'y retrouver dans la multiplicité et la diversité des filières. Comment choisir entre une maturité professionnelle intra ou post CFC (certificat fédéral de capacité)? Faut-il viser les hautes écoles spécialisées (HES) ou l'université? Quelles passerelles existent entre les filières professionnelles et gymnasiales? De quelle reconnaissance internationale

jouissent les diplômes? Quels débouchés après le CFC ou l'Ecole de culture générale? Comment et à quelles conditions peut-on obtenir une aide pour financer sa formation? A toutes ces questions, et à d'autres encore, les spécialistes la Cité des métiers et de la formation Genève apportent des réponses immédiates.

Clarifier les possibilités du système scolaire ne suffit pas toujours. Que faire si un enfant ne sait pas quoi faire à la fin du cycle d'orientation? La Cité des métiers et de la formation permet aux familles d'accéder à des psychologues conseiller-ère-s en orientation en dehors des établissements

scolaires. Que faire si un enfant n'a pas de projet? Quelle filière privilégier? Les projets se développent étape par étape. A la Cité des métiers et de la formation, les parents et leurs enfants peuvent obtenir des conseils, sans rendez-vous, pour lever des doutes et, le cas échéant, envisager l'avenir avec plus de sérénité. Ils peuvent également compléter leurs informations en consultant sur place des dossiers, des vidéos et toutes sortes de documents sur l'ensemble des filières de formation et des professions auxquelles elles peuvent mener. Ils ont à leur disposition une mine d'information dans un même lieu sans oublier le Cybermagazine auquel tout le monde a très facilement accès ■ JNT

UN RÉSEAU MONDIAL

Le concept de Cité des métiers a été créé pour la première fois en 1995 à Paris dans le cadre de la Cité des sciences de la Villette. Grâce au label «Cité des métiers», Genève fait partie d'un réseau international présent dans 27 régions, au Brésil, au Canada, en Espagne, en France, en Italie, au Portugal et en République de Maurice.

PRIORITÉ 4

Un engagement avec les partenaires sociaux pour la formation professionnelle

La formation professionnelle et la formation continue représentent les meilleurs atouts pour assurer une bonne insertion sur le marché du travail.

Pour plus d'informations:
www.geneve.ch/dip/13_priorites.asp

Apprendre

en improvisant



espace musical
explorer, créer, partager



éveil musical
cours d'instrument dès 4 ans
accueil d'enfants en difficulté / handicapés

53bis Pictet-de-Rochemont / Tél. 022 700 17 90 / www.espace-musical.com

Un lieu privilégié pour pratiquer
la musique actuelle en groupe

Le Bus Magique



ATELIERS DE MUSIQUE

40 avenue Henri Golay
1219 Châtelaine

022 - 796 90 03 – info@lebusmagique.ch
www.lebusmagique.ch

Responsable : Thierry Nydegger – musicien diplômé

52 % des Hommes sur terre
sont des femmes

Librairie-femmes L'Inédite

15 rue St-Joseph / Carouge / 022 343 22 33
inedite@inedite.com / www.inedite.com



L'école des parents

Vous êtes parents et dans les bons moments comme dans les périodes difficiles vous avez besoin de réponse à vos questions, de soutien ou de partager votre expérience de parents.

L'école des parents vous propose un espace d'information, un lieu de prévention, des prestations de soutien sur toutes les questions relatives aux relations au sein des familles et entre familles.

Nous vous proposons entre autres:

- une ligne téléphonique «**allô parents**» **022 733 22 00** pour partager «à chaud» une difficulté familiale ou éducative
- des **cafés de parents** traitant de questions liées à l'éducation des petits enfants et des adolescents
- des **soirées** pour parents de préadolescents et d'adolescents et de jeunes enfants
- des **prises en charge individuelles**: consultations en psychomotricité, entretiens avec des psychologues, thérapie de couple et des consultations Brazelton
- un **module de formation** sur la sexualité des enfants destinés aux parents
- des **activités parents-enfants** telles que gym et jeu, éveil musical, ainsi que des activités créatrices

N'hésitez pas à consulter notre site www.ep-ge.ch

ou à nous contacter au **022 733 12 00**

ou par mail: contact@ep-ge.ch

Le secrétariat de **L'école des parents** répond à vos questions de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 et vous oriente en fonction de votre situation.



écoledesparents
construire une belle relation avec ses enfants

DES MOTS RÉVÉLATEURS DE MAUX

Certains élèves souffrent de retard dans l'acquisition du langage écrit. Témoignage d'un étudiant dyslexique et dysorthographique en 4^e année du collège.

PAR FRÉDÉRIC RICHARD

EN JUIN PROCHAIN, Marc¹ passera ses examens de maturité. Ce mois-là, ce collégien de 19 ans pourra mesurer avec fierté le chemin parcouru au cours des treize dernières années. Car à l'âge de 6 ans, il lisait lentement, de façon hésitante et saccadée, témoigne sa mère. Si l'on excepte les manuels scolaires et les romans de fiction qu'il était obligé de lire, Marc n'a d'ailleurs jamais lu pour son plaisir un livre, un journal ou une bande dessinée avant l'âge de 14 ans.

Avant qu'il ne découvre et apprécie la littérature au collège, le français a toujours constitué pour Marc «un ennemi redoutable pour la moyenne générale». Car si cet adolescent connaît à la perfection les règles grammaticales, écrire correctement des mots sur une page représente, paradoxalement, un véritable défi. Ainsi n'est-il pas rare que cet élève orthographie un même mot de différentes manières dans le même texte. Ou qu'un autre soit rédigé phonétiquement. Car Marc souffre de dyslexie-dysorthographie (lire l'encadré). Un handicap qui cache une profonde souffrance pour ceux qui y sont confrontés.

«Devoir apprendre l'allemand au cycle d'orientation, c'était comme demander à un handicapé de sauter à la corde», se souvient Marc. Perfectionniste et persévérant, il passera pourtant des heures à apprendre et réviser ses cours. Mais ses notes seront souvent inférieures à celles de ses camarades. «Je ressentais un sentiment d'injustice et de haine par rapport au système scolaire et à mes professeurs.»

La nécessité d'informer

La dyslexie de Marc sera diagnostiquée à l'âge de 10 ans. «Ce fut un soulagement», se rappelle-t-il, comprenant enfin pourquoi ses travaux étaient autant soulignés en rouge par ses correcteurs. Sa mère prendra dès lors son bâton de pèlerin pour informer des enseignants le plus souvent compréhensifs face à ce handicap. Quelques aménagements – ne pas

comptabiliser les erreurs de transcription de sons, notamment – lui seront accordés au cas par cas.

Si la dyslexie représente souvent un obstacle aux apprentissages scolaires, il ne signifie pas que ceux qui en souffrent sont moins intelligents que les autres. «L'enseignant qui ne connaît pas le handicap de mon fils pouvait légitimement penser qu'il était idiot ou fumiste», témoigne le père de Marc, lui aussi dyslexique. «Il faut former et informer les enseignants», ajoute-t-il. «Sinon, les appels au secours ne seront pas entendus et des parents se sentiront impuissants, comme nous l'avons parfois été.»

Bien entouré par sa famille, soutenu par plusieurs enseignants et suivi par un logopédiste durant plusieurs années, Marc a pu étudier malgré son handicap. Philosophe, son père constate que son fils a dû se battre et fournir plus d'efforts pour arriver aux mêmes résultats que d'autres. «Mais ce n'est finalement que le reflet de la vie qui l'attend.»

Maturité en poche, Marc espère poursuivre ses études dans le domaine de l'image, sa passion. Avant de voir, peut-être, son nom figurer un jour au générique d'un long métrage. Comme Walt Disney et Steven Spielberg, deux célèbres réalisateurs... dyslexiques! ■

¹ Le prénom a été modifié



UNE BROCHURE POUR MIEUX COMPRENDRE LA DYSLEXIE

La dyslexie-dysorthographie est un trouble du langage écrit qui touche 5 à 10% des élèves. Il se caractérise par une difficulté persistante d'apprentissage de la lecture et de l'orthographe chez des enfants intelligents, normalement scolarisés, indemnes de troubles sensoriels (surdité ou vue) et de troubles majeurs de la personnalité. Leur appartenance sociale ne joue pas de rôle dans l'émergence du trouble. Le Service médico-pédagogique de l'Office de la jeunesse, en collaboration avec l'Association dyslexie suisse romande (ADSR), a publié une brochure afin d'aider les parents et tous les acteurs de l'école à identifier et soutenir les enfants qui en souffrent.

Pour plus d'informations:
www.ge.ch/oj/pdf/dyslexie.pdf et
www.adsr.ch

CONFÉRENCE LE 6 NOVEMBRE À UNI-MAIL

Professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève, Catherine Martinet donnera une conférence, le 6 novembre à 18h30 à Uni-Mail (Auditorium R-290, 40, bd du Pont-d'Arve), intitulée «Dyslexie/Dysorthographie: réponses aux questions des enseignants». Entrée libre.

Marc tient une fiche/aide-mémoire, réalisée avec son logopédiste, pour lui permettre de l'aider dans ses productions écrites.

PHOTO: J.-P. MORIER

CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

L'APPEL DES URNES

LES PRINCIPALES DATES À RETENIR

- Octobre – décembre 2008: séances d'informations pour l'ensemble des parents, appel à candidatures;
- 16 janvier 2009: clôture des candidatures;
- Dès le 4 février 2009: envoi du matériel de vote aux électeur-trice-s;
- Dès le 5 février 2009: affichage des listes des candidats éligibles;
- 27 et 28 février 2009: élections dans les 91 établissements;
- 28 février et 2 mars 2009: dépouillement;
- 6 mars 2009: publication des résultats dans les établissements;
- Dès avril 2009: premières séances des Conseils d'établissement.

Fin février 2009, le DIP organisera des élections dans l'enseignement primaire pour désigner plusieurs membres de ses Conseils d'établissement. Les parents, le personnel de chaque bâtiment scolaire et, dans certains cas, les élèves sont invités à se porter candidats. PAR FRÉDÉRIC RICHARD

LE COMPTE À REBOURS a débuté. Dans quatre mois, les urnes révéleront les noms des principaux membres permanents des Conseils d'établissement qui verront le jour, dans un premier temps, au sein de l'enseignement primaire. Au soir du 28 février 2009, plusieurs centaines de personnes (élèves, parents d'élèves, enseignant-e-s, personnel administratif et technique) auront été désignées par leurs pairs à l'issue d'élections organisées dans les 91 établissements du canton de Genève. Dès avril 2009, elles siégeront pour la première fois au sein d'un Conseil d'établissement, pour trois ans, avec un double objectif : développer une collaboration avec tous les partenaires de l'établissement et renforcer la cohérence de l'action éducative (lire l'encadré en page 25).

En attendant le dépouillement des urnes, diverses informations sur ces élections ont déjà été communiquées depuis la rentrée scolaire. Un processus qui se poursuivra jusqu'en décembre prochain pour permettre aux directeurs et directrices des établissements d'organiser des séances dans toutes les écoles. Pour que les communes, les associations de parents d'élèves (APE) et la société pédagogique genevoise (SPG) rappellent aussi l'intérêt et l'enjeu de ces Conseils d'établissement à l'ensemble des élus, des parents et des enseignants.

Dans les salles des maîtres, dans les classes et les couloirs des écoles, l'intérêt et la curiosité devraient donc grandir. Car l'appel à candidatures pour recruter les futurs représentants des élèves, des parents d'élèves et des membres du personnel de l'établissement prendra fin d'ici décembre 2008. Le 16 janvier 2009, les personnes éligibles devront avoir déposé leur candidature auprès de la direction de leur établissement. Avec l'affichage des listes des candidats éligibles et l'envoi du matériel de vote début février 2009, ces élections pourront alors divulguer des noms, mais aussi laisser entrevoir des visages peut-être connus... Comme pour

celles qui concernent le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat.

Démocrates en culottes courtes

Même s'ils ne possèdent pas encore la majorité civique, les élèves seront également amenés à exprimer leurs choix. Ces démocrates en culottes courtes devront choisir leurs représentants parmi les membres des Conseils des délégués de classe et d'école, exclusivement dans les établissements où ils existent déjà. Sous réserve de l'accord de leurs représentants légaux, les élèves élus pourront participer aux séances du Conseil de leur établissement.

Les autres membres du corps électoral auront, en principe, plus d'expérience en la matière! Tout enseignant et tout membre du personnel administratif et technique de l'établissement – pour l'élection des représentants des enseignants et du personnel administratif et technique – pourra participer au scrutin. De même que tout parent d'un ou de plusieurs enfants fréquentant l'établissement – pour l'élection des représentants des parents d'élèves.

Pour être éligible, les parents ne devront pas obligatoirement être membres d'une association de parents d'élèves. Ils devront résider en Suisse ou en France voisine (Ain, Haute-Savoie) et leur(s) enfant(s) fréquenter l'établissement où ils seront candidats lors de l'élection. Quant aux représentants des enseignants et du personnel administratif et technique, ils devront travailler dans l'établissement où ils se porteront candidats. Dans les établissements formés de plusieurs bâtiments ayant chacun tous les degrés d'enseignement, l'élection aura lieu par bâtiment. Chaque candidat ne pourra être éligible que dans un seul d'entre eux.

Quatre sièges au maximum seront attribués pour chacune de ces catégories de membres. Cet hiver au coin du feu, les discussions familiales

PRIORITÉ 8

Autonomie de l'établissement et partenariat avec les familles

La mise en place de Conseils d'établissement donnera une véritable autonomie à l'établissement et engagera un partenariat entre l'autorité scolaire, les enseignants, les parents d'élèves, les associations d'élèves et les communes.

Pour plus d'informations:
www.geneve.ch/dip/13_priorites.asp



PHOTO: J.-P. MORIER

Les élections des Conseils d'établissement se dérouleront simultanément dans l'ensemble du canton les 27 et 28 février 2009.

pourraient même être un peu plus animées qu'à l'accoutumée puisqu'un parent et son enfant ne pourront pas siéger au sein du même Conseil d'établissement. Pas plus que les deux parents d'un même élève. Dans ces deux cas, l'un ou l'autre sera remplacé par le premier des candidats non élus.

Priorité à la «voix de la sagesse»

Avec l'affichage des listes des candidats dans les établissements trois semaines avant les élections, le sprint final sera véritablement lancé. A la même période, les électeurs recevront – par La Poste – une carte de vote et le matériel qui l'accompagne, pour chaque élection à laquelle ils pourront participer. Il s'agira dès lors de valider ses choix par écrit!

Chaque électeur disposera d'une voix par siège à pourvoir et les candidats ayant obtenu la majorité relative des voix seront élus. En cas d'égalité entre le quatrième et le cinquième candidat, c'est la «voix de la sagesse» qui sera privilégiée avec l'élection du plus âgé. En cas d'élection par bâtiment, les candidats en tête dans chacun de ceux-ci – jusqu'à concurrence du nombre de sièges qui leurs sont attribués – seront élus. Et si le nombre de candidats

est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, l'élection sera tacite.

Ces élections se dérouleront simultanément dans l'ensemble des établissements du canton les 27 et 28 février 2009. Elles auront lieu aux mêmes dates que les inscriptions des nouveaux élèves, de manière à ne mobiliser l'équipe enseignante et ne faire déplacer certains parents qu'une seule fois. Sur place, des locaux de vote accueilleront les électeurs; seule la désignation des représentants des parents d'élèves pourra faire l'objet d'un vote par correspondance.

Le lendemain du scrutin, les résultats seront affichés dans l'enceinte de l'établissement. Une confirmation écrite sera envoyée à chaque personne élue, ainsi qu'aux trois premiers candidats non élus. Passé le délai de recours de six jours, la composition de l'ensemble des Conseils d'établissement sera publiée sur le portail du Département de l'instruction publique (www.ge.ch/dip). Les Conseils d'établissement pourront alors enfin ouvrir leurs portes et organiser leurs premières séances en avril 2009. En attendant le prochain scrutin dans l'enseignement primaire, au printemps 2012... ■

RÔLE ET MEMBRES DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

Espaces d'information, de consultation, de proposition et de délibération, les Conseils d'établissement réuniront les principaux acteurs impliqués dans la vie de l'établissement.

Leur champ de compétence portera principalement sur tout ce qui peut contribuer à améliorer le climat de travail au sein des établissements (règles de vie ou de sécurité; mise en œuvre d'activités culturelles ou parascolaires; relations avec le quartier, la commune ou les parents d'élèves; etc.).

Les Conseils d'établissement seront composés de membres permanents (directeur-trice de l'établissement, représentant-e-s des élèves, des parents d'élèves, des enseignant-e-s et du personnel administratif et technique, des autorités communales) et non permanents (associations locales, groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, etc.). Si certains membres sont élus par leurs pairs, d'autres sont en revanche désignés par leurs instances respectives.

Pour plus d'informations:
www.ge.ch/dip/conseils_etablissement/



fanfaredujoup ORCHESTRA

16 octobre 2008 – 20h

Quel cinéma ! Musiques de films qui n'existent pas

27 novembre 2008 – 20h

Fanfaredujoup Orchestra joue Double Jeu Collectif

Du 16 au 21 décembre 2008 **Concert tout public, dès 7 ans**

Histoires pressées *D'après les livres de Bernard Friot*

Du 22 au 25 janvier 2009

Frankenstein, un cadavre exquis *Version 1.2*

26 février 2009 – 20h

Brut de Fanfare *Avec les Cadets de Genève*

26 mars 2009 – 20h

Les cosmogonies du Prof. Sierro
& **Les Miscellanées de M. Schott**

23 avril 2009 – 20h

Ouel cirque ! Suite pour acrobates et orchestre

www.fanfaredujoup-orchestra.ch

Exposition d'affiches GIRAFES & CIE

Musée imaginaire

Par Albert Lemant, graveur, auteur et illustrateur
et Kiki Lemant, plasticienne

Théâtre Forum Meyrin

Du lundi 10 novembre au samedi 13 décembre 2008
Tout public dès 6 ans

Vernissage

Samedi 15 novembre dès 14h

Visites scolaires

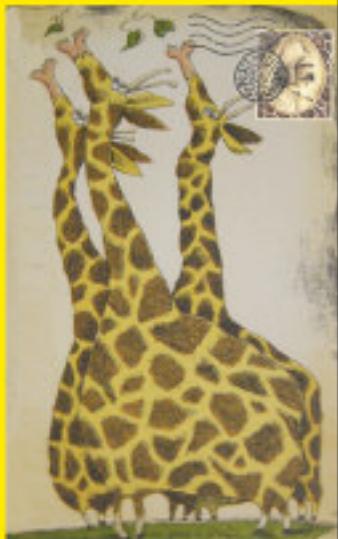
Du lu au ve 9h00 / 10h30 / 14h
Sur réservation

Ouverture publique

Me et sa 10h-12h / 14h-18h
Egalement sur rendez-vous
Visites guidées à 10h30
14h30 / 16h

Entrée Fr. 5.-

Accueil réalisé en collaboration
avec l'OIF et la commune de Meyrin



**FORUM
MEYRIN**

Place des Cinq-Continents 1 - 1217 Meyrin - Bus 28 / 29 / 55 / 56
Tél. 022 989 34 00 / info@forum-meyrin.ch / www.forum-meyrin.ch

Conférence
publique

Les adolescents et les adolescentes :
face à l'alcool

Conférence publique de Luc Ferry philosophe et écrivain

CONFiance ET CONTRôle : UNE ÉDUCATION BIENVEILLANTE

**MARDI
18 NOV 08**
SALLE COMMUNALE
DE PLAINPALAIS
RUE DE CARDUC 53
20H ENTRÉE LIBRE



L'ÉDUCATION C'EST... RETARDER L'ÂGE
- DE LA PREMIÈRE CONSOMMATION D'ALCOOL
- D'UNE EVENTUELLE CONSOMMATION DE TABAC



pro Juventute
ASSOCIATION

CIPRET
SOCIETE

fogpa
ASSOCIATION

L'Éducation
DONNÉE DE
LA PORCE

Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention

LOGICIELS LIBRES ET PÉDAGOGIE SANS FRONTIÈRES

Le DIP a résolument décidé d'orienter son informatique vers les logiciels libres. Plusieurs raisons, notamment pédagogiques, militent en faveur de ce choix. PAR MARCO GREGORI

AUX YEUX DU GRAND PUBLIC, un logiciel libre se définit avant tout par sa gratuité. Pour le monde de la pédagogie, il est bien plus que ça: à la fois outil de transmission de la connaissance – notamment, il est vrai, par ses coûts réduits – et symbole même du savoir à partager sans barrières.

Le Département de l'instruction publique l'a bien compris. Il a décidé, dans une directive datée du 24 juin 2008, «d'orienter résolument son informatique tant administrative que pédagogique vers des solutions libres et ouvertes». Motif: «Les logiciels dits libres ont atteint aujourd'hui un niveau de maturité technique qui en fait une alternative fiable, stable, adaptable et pérenne aux logiciels dits propriétaires». Pour permettre le passage de la théorie à la pratique, le DIP vient de nommer un chef de projet chargé de soutenir et coordonner le développement des standards ouverts et logiciels libres en son sein, ainsi que d'en faciliter l'utilisation auprès des employés et, par ricochet, des élèves.

Cette évolution puise sa source politique en novembre 2006. Dans son «Premier plan de mesures» générales, le Conseil d'Etat annonce vouloir «promouvoir l'utilisation de logiciels libres». Ici, la raison économique semble évidente. Comme l'écrit le professeur français Jean-Pierre Archambault, «les logiciels libres permettent de réduire d'une manière très significative les dépenses informatiques dans le système éducatif. Les collectivités locales sont de plus en plus sensibles à cet aspect des choses, notamment pour l'équipement des postes de travail en logiciels bureautiques»¹. Le DIP ne saurait contredire cette affirmation. La désormais célèbre suite bureautique OpenOffice équipe tous ses postes informatiques, tant pédagogiques qu'administratifs. Mais attention, prévient Jean-Marie Delley, un des pionniers du libre au DIP, «résumer les liens entre pédagogie et logiciels libres à OpenOffice serait très réducteur».

Démocratisation du savoir

Il y a quelques mois, le Service Ecoles-Médias du DIP publiait un texte dans lequel il soulignait la grande convergence entre l'éthique sur laquelle se fonde «le mouvement libre» et le système éducatif public: «Dans sa volonté de rendre accessibles à tous les outils et les contenus, le «libre» poursuit un objectif de démocratisation du savoir et des compétences, de partage des connaissances et de coopération dans leur mise en œuvre, d'autonomie et de responsabilité face aux technologies, du développement du sens critique et de l'indépendance envers les pouvoirs de l'information et de la communication.»²

Démocratisation du savoir, autonomie, sens critique, autant de principes qui figurent dans la loi genevoise... sur l'instruction publique. Exagérée, la comparaison? Pas vraiment si l'on considère les ▶



Le «libre» poursuit un objectif de démocratisation du savoir et des compétences.
PHOTO: J.-P. MORIER

- quatre critères majeurs d'un logiciel libre: il doit pouvoir être diffusé, utilisé, étudié et amélioré librement (lire l'article en page 29).

Premier point, sa diffusion et son utilisation. En installant du «libre», «on permet à chaque élève d'utiliser à la maison les logiciels de l'école sans frais supplémentaires: voilà un avantage évident qui participe à l'égalité des chances», se réjouit Manuel Grandjean, directeur du Service Ecoles-Médias. A l'inverse, lorsque l'on dépense de l'argent pour un logiciel propriétaire, on n'achète pas le logiciel, mais le droit de l'utiliser sur un seul ordinateur. Pour multiplier les utilisateurs, il faut multiplier l'acquisition de licences... ou se lancer dans le piratage, avec les risques pénaux que cela comporte.

Un outil créatif

On l'a vu, tout autre est la logique dans le «monde du libre». Mieux – et on en vient au second point, c'est-à-dire l'étude et la modification des logiciels libres – le fait que leur secret de fabrication soit totalement accessible implique – originellement – une volonté de partage du savoir. «La différence entre le monde du «libre» et le monde propriétaire est aussi idéologique», commente Cyril Roiron, le nouveau chef de projet du DIP. En outre, dans l'univers du «libre», rien n'est figé. «Il permet à la société d'adapter les logiciels à ses besoins, il favorise la créativité, alors que le commercial est lourd», constate Daniel K Schneider, professeur au TECFA, une unité active dans les technologies de l'éducation dépendant de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève.

Enfin, l'émergence du «libre» et de sa philosophie, couplée avec le développement d'internet (haut à très haut débit, outils permettant le travail collaboratif) a donné l'idée à de nombreuses communautés éducatives d'intervenir sur les contenus pédagogiques. «Auparavant, les enseignants étaient soit aux prises avec un manuel fermé, soit confrontés à une absence totale d'outils pédagogiques. Dans ce second cas, il leur appartenait de construire leur propre cours. Les contenus pédagogiques ouverts sont un moyen terme entre les deux», explique Jean-Marie Delley.

Ils cheminent ensemble

L'enseignant illustre son propos avec l'association française Sésamath. Celle-ci «a pour vocation essentielle de mettre à disposition de tous des ressources pédagogiques et des outils professionnels utilisés pour l'enseignement des mathématiques via internet», lit-on sur son site³. Elle s'adresse aussi bien aux enseignants qu'aux élèves, encourage

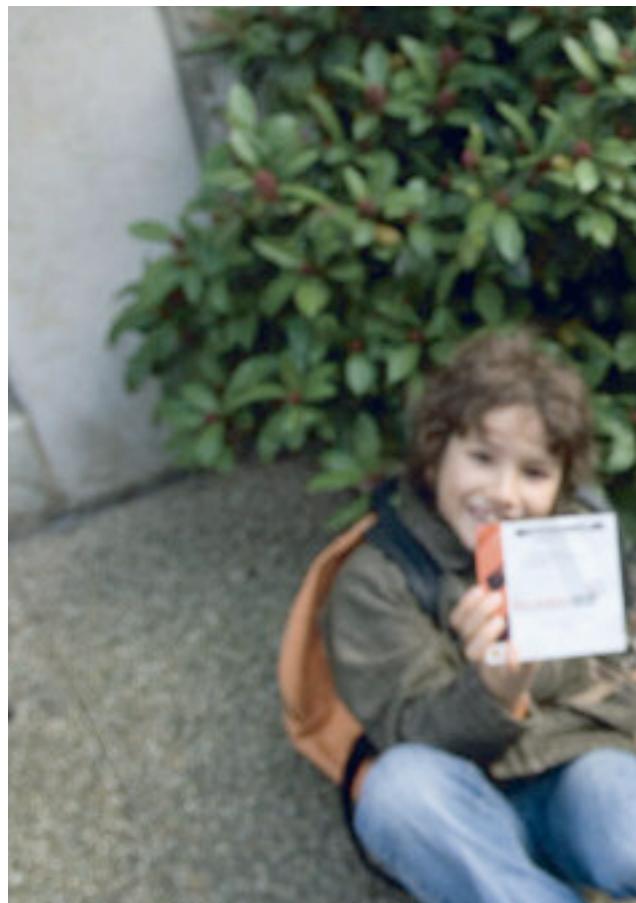
le travail collaboratif, fournit gratuitement plusieurs logiciels sous licence libre. Parallèlement, elle édite et vend, en version papier ou informatique, des manuels issus de l'intervention de plusieurs centaines d'enseignants, jusqu'à ce que les coûts de production soient couverts.

La fécondité du mariage entre monde du libre et éducation a également été constatée aux dernières Rencontres mondiales du logiciel libre qui se sont tenues à Mont-de-Marsan, dans les Landes françaises début juillet. Parmi les 4000 visiteurs enregistrés, une bonne partie provenait de l'enseignement, alors que les conférences et ateliers consacrés à ce thème foisonnaient. Comme le relève Jean-Pierre Archambault, «l'ouverture du code et celle de l'esprit cheminent ensemble». ■

¹ Jean-Pierre Archambault, «Favoriser l'essor du libre à l'École», un texte devenu une sorte de référence dans le domaine, publié en juin 2008 dans la revue *Médialog*, et que l'on trouve sur différents sites internet, notamment sur <http://www.framasoft.net/article4726.html>.

² «Des MITC libres au DIP», à lire sur: <http://www.ge.ch/sem/doc/LicencesLibresDIPv06.pdf>

³ www.sesamath.net



Une question de philosophie

Selon la Free Software Foundation, un logiciel est considéré comme libre si sa licence garantit à l'utilisateur quatre libertés: exécuter le programme, pour tous les usages; étudier le fonctionnement du programme et l'adapter aux besoins; redistribuer des copies, donc aider son voisin; améliorer le programme et publier des améliorations, pour en faire profiter l'ensemble de la communauté. Pour que les deuxième et quatrième libertés soient respectées, il importe donc que l'accès au code source informatique, en d'autres termes le secret de fabrication, soit assuré.

Souvent, on considère qu'un logiciel libre est un logiciel gratuit. La réalité est plus nuancée. Si la philosophie qui préside le monde du libre vise à enlever toute barrière aux utilisateurs,

y compris économique, il n'y a en principe pas d'interdiction à commercialiser, par exemple sur un dvd, un logiciel spécifique se référant aux critères de la Free Software Foundation. Il suffit pour cela que l'acheteur ait, par la suite, la possibilité d'exécuter pleinement le logiciel, d'en faire des copies, d'en étudier et d'en améliorer le fonctionnement.

D'une manière générale, le modèle économique qui prévaut avec le monde du «libre» se base sur la vente de services (mise à disposition de serveurs informatiques, installation de réseaux, développements sur mesure, formations) plutôt que sur celle des produits. Un système, finalement, très comparable à l'univers de la téléphonie où les téléphones sont offerts et les communications facturées.

Une administration publique a tout intérêt à se passer de licences payantes, lorsqu'elle le peut, pour son équipement informatique. Toutefois, l'essentiel se situe ailleurs et répond à la question suivante: un Etat peut-il admettre que l'immense quantité de données confidentielles qu'il traite dépendent de logiciels dont l'encodage n'est accessible qu'à ses fabricants? Une telle situation provoque deux risques majeurs. Primo, rien n'empêche les fabricants de logiciels propriétaires de retirer leurs produits du marché ou de l'investir avec des nouvelles versions incompatibles avec les anciennes. Secundo, le recours à des logiciels dont le code source demeure connu de ses seuls propriétaires pourrait permettre à ceux-ci d'accéder à des informations confidentielles, voire de les distribuer à des tiers. MGI



PHOTO: J.-P. DI SILVESTRO

GeLibrEdu

Au Département de l'instruction publique, le projet GeLibrEdu (<http://icp.ge.ch/sem/gelibredu/>, site en refonte) vise à coordonner le passage des logiciels propriétaires vers des logiciels libres. Il a ainsi pour vocation de sensibiliser les acteurs du DIP au monde du libre. A ce titre, le Service Ecoles-Médias a diffusé l'hiver passé aux enseignants un dvd contenant une quinzaine de logiciels libres.

«En installant du «libre», on permet à chaque élève d'utiliser à la maison les logiciels de l'école sans frais supplémentaires», se réjouit Manuel Grandjean, directeur du Service Ecoles-Médias.

ÉCOLE PRIMAIRE

«LES ENSEIGNANTS ONT CHANGÉ DE MÉTIER»

Le directeur général de l'enseignement primaire, Didier Salamin, a passé près de quatre décennies au DIP. Bref retour en arrière en sa compagnie. PAR MARCO GREGORI

PHOTO: J.-P. MORIER



Didier Salamin

UNE RENTRÉE RÉUSSIE

«Mis à part quelques problèmes logistiques liés à la spécificité de certains locaux pour les directeurs d'établissement, de mon point de vue, la rentrée des classes au primaire est une rentrée réussie, une rentrée qui respecte en particulier les engagements pris en termes de forces d'encadrement. La question des effectifs est l'objet d'une analyse du Service de recherche en éducation (SRED) dont nous attendons les conclusions».

Didier Salamin est satisfait. La mise en place des directions d'établissement – la grande innovation de l'année à l'école primaire – se passe certes avec quelques heurts, mais ce sont «des heurts auxquels nous pouvions nous attendre compte tenu de l'ampleur de la réforme. Nous sommes arrivés à un accord de principe avec la Société pédagogique genevoise sur la question des maîtres-adjoints et de leurs tâches; nous pouvons donc raisonnablement aller de l'avant. Nous sommes sur un plan qui me permet de faire preuve d'un certain optimisme.» MGI

«JE N'AIME PAS scruter le passé de l'enseignement primaire.» Avec Didier Salamin, directeur de l'enseignement primaire, on est vite fixé. L'homme a beau être sur le point de prendre sa retraite, seuls le présent et le futur semblent l'intéresser. D'abord parce que c'est dans sa nature. Ensuite, parce que, dit-il, «quand on regarde le passé, on peut très vite glisser dans le jugement des personnes plutôt que dans l'analyse des idées». Ce préambule affiché, il se prête à l'exercice de parcourir brièvement quatre décennies d'école primaire à Genève.

C'est que Didier Salamin, entré au Département de l'instruction publique en 1972 a gravi tous les échelons: enseignant, inspecteur, directeur du Service de la scolarité et, enfin, depuis 2003, directeur général. Il a donc assisté aux nombreux bouleversements qu'a connus l'école primaire. Au point, relève-t-il, que «les enseignants ont changé de métier». Même si, s'empresse-t-il d'ajouter, «leur approche de l'enfant est demeurée fondée sur les mêmes valeurs, plus particulièrement en ce qui concerne les élèves en difficulté».

Mouvement ascendant

Dans les années 1970 - 1980, se souvient Didier Salamin, l'arrivée des «maths modernes», de la réforme de l'enseignement du français, d'un nouveau plan d'études, de nouveaux moyens d'enseignement coordonnés de façon balbutiante et parfois contradictoire avec les cantons romands, a ébranlé passablement d'enseignants: «Ils ont été interpellés dans leur identité professionnelle. Une frange d'entre eux craignait de rester dans la marge. Je pense même qu'une partie du malaise qui s'est exprimé dans le refus de supprimer les notes à l'école primaire (lors de la votation du 24 septembre 2006, ndlr) prend racine à ce moment-là.»

Pour résumer «les bouleversements» dans l'approche du métier, le directeur du primaire relève

que «l'on a élaboré depuis une représentation de l'enfant comme acteur de son propre développement et de sa propre évolution bien plus ambitieuse qu'elle ne l'avait jamais été. Aujourd'hui, un retour en arrière est de toute façon impossible, car il ne collerait plus avec la réalité de nos défis».

Sujet politique permanent

Forcément, la relation école-famille en a été métamorphosée. «L'école s'est rapprochée des parents. Pour les jeunes enseignants, c'est même un paramètre essentiel.» Ce «mouvement ascendant», comme il dit, comprend également les projets d'école, le travail en équipe.

Et trouve sa pierre angulaire avec les directions d'établissements, dernière grande réforme pilotée par Didier Salamin.

Selon lui, l'école est désormais au cœur des problèmes de société. «C'est le principe même du service public qui est en jeu», souligne-t-il, avant de préciser: «On parle des directeurs, mais c'est tout le système qui a évolué, de la formation initiale à la formation continue des enseignants, jusqu'à l'autonomie partielle des établissements.» Résultat: «L'école obligatoire a changé de statut dans le débat social, elle est devenue un sujet politique permanent et essentiel.»

Au centre des débats, l'école subit parfois les lazzis de ceux qui affirment que «le niveau baisse». Didier Salamin s'en amuse: «Quand j'étais en formation initiale, on en parlait déjà. Un thème lancinant. On remontait jusqu'à l'Egypte ancienne pour retrouver ce type de discours, lié à un décalage entre les générations. L'école est, par essence, en mouvement quelles que soient les velléités de la contraindre en tout.» ■

SUR LES TRACES D'UN TOURISME RESPONSABLE

«Pazapa» est un jeu de société qui propose une réflexion sur le voyage. Parrainé par le DIP, il permet de développer des valeurs de solidarité, d'écologie et de citoyenneté. PAR FRÉDÉRIC RICHARD

QUEL PAYS EST CHAMPION du monde du recyclage? Qui surnomme-t-on les «hommes bleus»? Dans quel pays d'Europe peut-on consommer de la baleine? Assis autour d'une table dans un jardin ensoleillé qui incite au farniente, Julian (13 ans), Saadalla (10 ans) et Sophie (9 ans) ne résistent pas leurs devoirs en ce bel après-midi d'été. Avec d'autres enfants, ils parcourent le monde par l'intermédiaire d'un jeu de société intitulé «Pazapa» – créé par l'association «Tourism for Help» (lire l'encadré) – où le gagnant sera non seulement le plus rapide, mais également le plus responsable. «Il ressemble au Trivial Pursuite», affirme Saadalla. «Les camemberts en moins», précise cet incolable en géographie et en histoire, qui vit au Liban.

Sur le plateau de jeu où sont dessinés les continents, les enfants se déplacent depuis l'Europe à l'aide d'un dé et d'un pion, en suivant des traces de pas. Elles les conduisent en Asie, en Afrique, en Amérique ou en Océanie, selon un itinéraire déterminé par un «carnet de voyage» tiré au sort en début de partie. En chemin, des questions liées à la culture, à l'environnement et aux populations leur permettent d'avancer plus ou moins rapidement. Non sans bénéficier, à chaque fois, de trois réponses à choix. Objectif de ce périple: rapporter un objet, visiter une ville, rencontrer une population et observer un animal au cours des quatre étapes que chaque joueur doit parcourir. Un voyage parfois susceptible d'être perturbé par des imprévus, comme dans la réalité: une mauvaise préparation peut faire perdre un tour ou une journée de voyage...

Du jeu à la pratique

«J'aime ce jeu parce qu'on apprend des choses. Et puis, il me donne aussi envie de voyager», témoigne Sophie. En adoptant un certain comportement respectueux, espère Isabelle Lanfranconi-Lejeune. Car pour la présidente de l'association «Tourism for Help», l'information et la sensibilisation du jeune public au tourisme solidaire et au

développement durable ont longtemps constitué un casse-tête. Jusqu'à la création de «Pazapa», qu'elle juge «pédagogique, ludique et sympathique, tout en montrant qu'il existe une possibilité de voyager autrement aujourd'hui».

Voyager de manière responsable, être sensible aux conséquences humaines et écologiques du tourisme en découvrant d'autres cultures et populations: rien n'indique que Sophie et Saadalla en soient déjà conscients. Tel n'est pourtant pas le cas de Julian: «Ce jeu se base sur la réalité, au contraire du Monopoly. On ne commence pas sa vie avec 10'000 francs en poche!»

Pour cet élève du cycle d'orientation (8^e année), «Pazapa» délivre aussi un message: «Faites attention aux autres! Plusieurs espèces animales et végétales sont en voie de disparition, certaines populations sont menacées par la déforestation.» Avec quel impact sur son quotidien? «A la maison, nous trions le verre et le papier pour qu'ils soient recyclés. Je vais désormais convaincre mes parents de faire la même chose pour le PET.» Pour Julian, un nouveau voyage se profile à l'horizon... ■

UNE PRISE DE CONSCIENCE PAR LE JEU

«Tourism for Help» est une association suisse à but non lucratif fondée en 2004. Active dans le domaine humanitaire, elle s'est donné pour mission de promouvoir le tourisme solidaire en favorisant le développement durable. Pour sensibiliser plus particulièrement les enfants à une manière différente de voyager, elle a créé le jeu «Pazapa». Le Département de l'instruction publique, qui a pris en charge son financement, en a offert 200 exemplaires à des établissements de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation ainsi qu'au Service des loisirs de la jeunesse.

Pour plus d'informations:
www.tourismforhelp.org
 Pour commander un jeu (69 francs):
admin@tourismforhelp.org



PHOTO: J.-P. MORIER

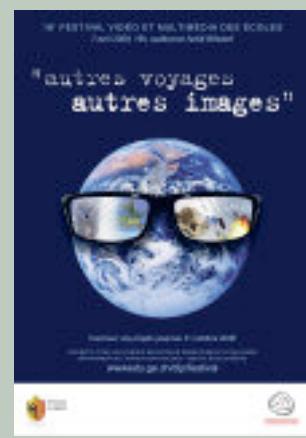
En attendant de pouvoir lancer le dé, Sophie (à droite) rêve déjà à son prochain voyage...

BRÈVES

A VOS CAMÉRAS ET MICROS!

Le Service Ecoles-Médias (SEM) organise la 16^e édition du Festival vidéo et multimédia des écoles sur le thème des voyages et des images. Pour y participer, tout élève de l'école publique, tout groupe d'élèves et tout-e enseignant-e encadrant un groupe d'élèves ou une classe peuvent présenter un film de trois minutes ou une production multimédia d'une durée de cinq minutes. Des prix récompenseront les meilleures productions. ■

Pour plus d'informations:
www.edu.ge.ch/dip/festival



Un triple anniversaire

Deux vénérables institutions – le Collège Calvin et l'Université de Genève – célébreront l'an prochain leur 450^e anniversaire. Diverses manifestations sont prévues tout au long d'une année 2009 qui coïncide également avec le 500^e anniversaire de la naissance de Jean Calvin. ■

Pour plus d'informations: www.calvin450.ch et www.unige.ch/450/

Vaccination gratuite contre le virus HPV

Un programme de vaccination cantonal contre le virus du papillome humain (HPV) – organisé par les Départements de l'économie et de la santé (DES) et de l'instruction publique (DIP) – permet aux filles âgées de 11 à 19 ans de se faire vacciner gratuitement, depuis le 1^{er} septembre dernier. Cette vaccination peut être effectuée auprès des établissements du cycle d'orientation (par le Service de santé de la jeunesse), chez leur médecin traitant ou à l'Hôpital cantonal universitaire (HUG). Une infection par le virus HPV peut entraîner un cancer du col de l'utérus. ■

Pour plus d'informations:
www.ge.ch/vaccination/hpv

Ateliers verts du Jardin botanique

Construire un nichoir à mésange et observer les oiseaux, rencontrer un apiculteur ou jardiner et déguster les feuilles, tiges et racines: les Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève proposent 20 «ateliers verts», pour les 8-11 ans, les mercredis après-midi de 14h à 16h30 (192, rte de Lausanne, rendez-vous devant «La Console»). ■

Pour plus d'informations: www.ville-ge.ch/cjb ou tél. 022 379 70 68, mardi et vendredi (9h30-11h30), Mme Degrange.



Des films pour découvrir le 7^e Art

De Max&Co aux Simpsons en passant par Charlot: Cinéprim's propose une série de films à découvrir tout au long de l'année scolaire dans cinq salles différentes (Scala/Eaux-Vives; Bio/Carouge; Ciné-Sausse/Petit-Lancy; Ciné-Margand/Collonge-Bellerive et CinéVersoix/Versoix). Que l'on choisisse un abonnement ou un billet individuel, le prix varie d'un peu plus de 4 francs à 9 francs par séance. Destinée prioritairement aux 5-12 ans, la programmation de Cinéprim's privilégie un équilibre entre les genres cinématographiques et leurs provenances géographiques. ■

Pour plus d'informations: www.cineversoix.ch



Photo: Cinémathèque suisse

Mieux comprendre la physique

Le PhysiScope de l'Université de Genève (UNIGE), qui a ouvert ses portes le 3 octobre dernier en présence de Charles Beer, a pour objectif de balayer l'image d'une physique ardue et rébarbative, tout en faisant mieux comprendre les enjeux de la recherche actuelle. Supraconductivité, collisionneur de particules du CERN ou production d'énergie: ces thèmes sont notamment expliqués par un animateur scientifique aux 12-19 ans, à l'Ecole de physique de l'UNIGE, au cours de séances d'une durée de 60 minutes. ■

Pour plus d'informations: www.physiscope.ch

Tout schuss avec les communes genevoises

Plusieurs communes du canton de Genève organisent tout au long de l'hiver diverses sorties à ski. ■

Pour plus d'informations:
www.ge.ch/loisirs_jeunes

AGENDA

NOVEMBRE 2008 À AVRIL 2009

NOVEMBRE 2008

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DU SLJ

Ski, surf, théâtre, équitation ou aventures: l'ouverture des inscriptions aux camps, journées et cours proposés par le Service des loisirs de la jeunesse (SLJ) lors des vacances scolaires de Noël 2008, février et Pâques 2009 est prévue le 3 novembre 2008. Les inscriptions pour les activités qui se dérouleront en été 2009 seront ouvertes dès le 9 mars 2009. ■

Programme et inscriptions:
www.ge.ch/loisirs_jeunes
T. 022 546 21 50



JOURNÉE DES FILLES LE 13 NOVEMBRE

La 8^e édition de la Journée des filles, organisée par le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme en collaboration avec le DIP, se déroulera le 13 novembre.



Comme en 2007, seules les filles de 5P pourront accompagner leur père, leur mère ou un-e proche sur son lieu de travail. Pour celles qui ne pourront y participer, des activités en lien avec l'informatique et la technique seront organisées par le Groupe Romand de l'Informatique et l'Université de Genève. Les garçons pourront prendre part à des activités en classe autour du thème de la conciliation des vies professionnelle et familiale. ■

Pour plus d'informations:
www.journee-des-filles.ch
et Mme Laurent T. 022 388 74 50

TOURNOI D'ÉCHECS À LA QUEUE D'ARVE LE 15 NOVEMBRE

Le 15^e championnat interscolaire d'échecs aura lieu le 15 novembre au Centre sportif de la Queue d'Arve (12, rue François-Dussaud). Ouvert aux élèves et apprenti-e-s de 6 à 20 ans, il comprendra six catégories de jeu différentes. Inscriptions le jour même de la manifestation, sur place de 9h30 à 12h15 (7 francs). Nombre de places limité à 300. Début du tournoi à 13h. ■

Pour plus d'informations:
www.fge-echecs.ch

UNIVERSITÉ: GRANDES ÉPIDÉMIES, LE RETOUR? DU 17 AU 21 NOVEMBRE

Du 17 au 21 novembre, la 13^e édition du Colloque Wright se concentrera



sur les épidémies. Durant cinq jours, à 18h30 à l'Uni Dufour, un scientifique de renommée mondiale donnera une conférence ouverte au public d'environ 75 minutes, suivie d'une table ronde réunissant tous les conférenciers invités. Ces derniers débatront du sujet entendu et répondront aux questions de l'assistance.

Aujourd'hui tout concourt à l'émergence de nouvelles maladies infectieuses ou à la réapparition d'anciens agents pathogènes. La déforestation massive, l'éification de villes géantes aux contextes sanitaires précaires, le développement effréné des activités industrielles, la mutation des chaînes alimentaires, l'accélération des déplacements et l'accroissement des migrations, chacun de ces phénomènes participe du modelage d'un contexte favorable aux pandémies.

Pourtant, nier les progrès spectaculaires qui ont été accomplis dans le contrôle des maladies infectieuses relèverait de l'alarmisme destructeur.

Pour faire le point sur l'histoire des grandes épidémies – sida, grippe, tuberculose, infections à bactéries multi-résistantes –, sur les problèmes humains auxquels elles sont associées et, enfin, sur les parades déployées ou envisagées, les organisateurs de l'édition 2008 du Colloque Wright invitent les plus éminents spécialistes à se rencontrer à l'Université de Genève. ■

Programme sur www.colloque.ch

INSCRIPTIONS POUR LES MERCREDIS À SKI DU 17 AU 28 NOVEMBRE

Il n'est pas nécessaire de s'appeler Didier Cuche pour participer aux mercredis à ski organisés par le Service des loisirs de la jeunesse en France voisine, du 7 janvier au 4 février 2009! Quel que soit leur niveau, tous les élèves de 1P à 6P pourront pratiquer le ski de fond, ceux de 4P à 6P le ski alpin alors que le snowboard sera réservé aux 5P et 6P. Du matériel peut également être loué au SLJ. Inscriptions par Internet ou courrier du 17 au 28 novembre 2008. ■

Pour plus d'informations:
www.ge.ch/loisirs_jeunes
T. 022 546 21 10

RELATION PARENTS-ENFANTS LE 18 NOVEMBRE



TIRABOSCO

La Maison de quartier des Eaux-Vives organise tout au long de l'année scolaire 2008-2009 cinq soirées d'échanges consacrées au thème de l'éducation. Psychologue et thérapeute de famille, Laurent Bussat sera l'invité principal de la soirée du 18 novembre (20h15 à 22h15) pour évoquer la relation de confiance entre parents et enfants. Entrée libre sans réservation, chapeau à la sortie. ■

Pour plus d'informations:
Maison de quartier des Eaux-Vives,
3, ch. de la Clairière
(angle Théâtre Am Stram Gram,
56, rte de Frontenex), CP 6230,
1211 Genève 6
T. 022 736 72 71 - F. 022 700 60 46
E-mail: mqeau@fase.ch

AGENDA

NOVEMBRE 2008 À AVRIL 2009

► UN SPECTACLE CONTRE UN CADEAU LE 19 NOVEMBRE

L'association «Un enfant – Un cadeau», qui soutient les enfants défavorisés de la région genevoise par le biais de foyers ou d'associations, organise un spectacle – «Musicomédie, voyage poétique et musical» – le 19 novembre à la salle des Fêtes de Thônex, dès 15h (18, av. Tronchet). Un cadeau neuf – non emballé – à déposer le jour même du spectacle à l'entrée de la salle sera perçu comme «prix d'entrée». Un goûter sera également offert gratuitement aux spectateurs. ■

Pour plus d'informations:
www.enfant-cadeau.ch

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION DU 25 AU 28 NOVEMBRE

La 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE), organisée par le Bureau international d'éducation de l'UNESCO, aura lieu à Genève du 25 au 28 novembre 2008 au Centre International de Conférences Genève. Thème de cette session: «L'éducation pour l'inclusion: la voie de l'avenir».

Des ministres de l'éducation du monde entier et d'autres partenaires, tels que des chercheurs et des praticiens dialogueront sur le droit de tous les élèves en situation de handicap ou qui ont des besoins éducatifs particuliers d'aller dans leur école de quartier. Ce forum est ouvert au public. ■

<http://www.ibe.unesco.org/>

JANVIER 2009

DU SPORT POUR LES ADOS

Capoeira, rugby ou tir à l'arc: le Service des loisirs de la jeunesse propose plus de 45 activités sportives

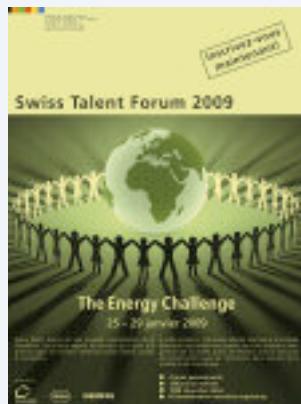
pour les élèves du cycle d'orientation, les mercredis et samedis, tout au long de l'année scolaire. Les inscriptions (entre 100 et 150 francs environ) pour le 2^e semestre seront ouvertes dès le 5 janvier 2009. ■

Pour plus d'informations:
www.ge.ch/loisirs_jeunes



UN FORUM SUR LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE DU 25 AU 29 JANVIER

La Fondation «La Science appelle les jeunes» organise du 25 au 29 janvier 2009, à Thoune, le premier «Swiss Talent Forum». Destiné à de jeunes talents du niveau secondaire II (lycées et écoles professionnelles spécialisées) ainsi qu'aux étudiants des deux premiers semestres des universités et hautes écoles spécialisées, ce Forum permettra à ses



participants de rencontrer des personnalités de l'économie, de la science et du monde politique pour débattre du «défi énergétique», thème de cette édition. Bertrand Piccard et le Dr Rajendra Pachauri, lauréat du Prix Nobel de la Paix en 2007, figurent notamment parmi les intervenants. ■

Pour plus d'informations:
www.swisstalent.org

MARS 2009

SEMAINE DES MÉDIAS DU 16 AU 20 MARS

La 6^e édition de la Semaine des médias à l'école aura lieu du 16 au 20 mars 2009, sur le thème «un fait, des infos». La Semaine des médias à l'école s'adresse à tous les degrés de la scolarité obligatoire, sur une base facultative. Elle permet d'aborder le fonctionnement des médias en général et les critères qui dictent la hiérarchie de l'information en particulier. Les enseignants sont invités à prendre du recul avec leurs élèves, soit au moyen des activités suggérées, soit par une approche personnalisée. ■

Pour plus d'informations:
www.ciip.ch

AVRIL 2009

CONCOURS D'HISTOIRE

L'Association suisse des professeurs d'histoire, les Fondations «La science appelle les Jeunes» et «Mercator Suisse» organisent la troisième édition du concours suisse d'histoire sur le thème des frontières. Les élèves entre 14 et 17 ans (catégorie I) et entre 18 et 21 ans (catégorie II) qui ne sont pas encore immatriculés dans une haute école au moment de concourir sont invités à y participer. Les travaux individuels ou réalisés en groupe peuvent être rédigés dans les quatre langues

nationales de la Suisse. Des prix d'une valeur totale d'environ 10'000 francs seront décernés. Dernier délai de remise des travaux au 25 avril 2009. Ce concours est, notamment, placé sous le patronage de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey et de la Commission suisse pour l'UNESCO. ■

Pour plus d'informations:
www.ch-historia.ch

UNE TROISIÈME MI-TEMPS AU MEG JUSQU'EN AVRIL 2009

L'Euro 2008 a vécu mais la troisième mi-temps se poursuit, jusqu'en avril 2009, au Musée d'ethnographie de Genève (annexe de Conches) où est présentée l'exposition «Hors-jeu». La visite de cette exposition promet des mises en perspectives et des discussions qui iront bien au-delà du «j'aime/j'aime pas le foot». Pour les classes primaires et du cycle d'orientation, la visite commentée peut se transformer en une visite-atelier mise sur pied en collaboration avec l'association «Terres des Hommes» sur le thème: «Le foot est universel, les droits de l'enfant aussi!». ■

Pour plus d'informations:
publics.meg@ville-ge.ch et
www.geneve.ch/ecolets-musees/
T. 022 418 45 90.

Inscriptions deux semaines minimum avant la date souhaitée (gratuit pour les écoles)



PHOTO: ERIC LAFARGUE



CARNET D'ADRESSES

ENSEIGNEMENT	ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES	FORMATION-ORIENTATION	SANTE-LOISIRS
<p>Direction générale de l'enseignement primaire 11, rue Jean-Calvin CP 3980 1211 Genève 3 Tél. 022 327 24 11</p> <p>Direction générale du cycle d'orientation Collège des Coudriers 15a, av. Joli-Mont CP 218 1211 Genève 28 Tél. 022 388 53 00</p> <p>Direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire 6, rue de l'Hôtel-de-Ville CP 3925 1211 Genève 3 Tél. 022 327 22 61</p>	<p>GAPP Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire 12, rue Saint-Jean 1203 Genève</p> <p>Courrier postal: CP 708, 1211 Genève 3 Tél. et fax: 022 344 22 55 Permanence: lundi (9h -12h), mardi et jeudi (9h -17h30) gapp@gapp.ch www.gapp.ch</p> <p>FAPECO Fédération des associations de parents d'élèves du cycle d'orientation du canton de Genève 12, av. William Lescaze 1203 Genève</p> <p>Tél. 078 610 24 05 fapeco@fapeco.ch www.fapeco.ch</p> <p>FAPPO Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement postobligatoire du canton de Genève Catherine Baud 39, ch. de Lullasse 1253 Vandoeuvres</p> <p>Tél. 022 750 40 41 catherine.baud@bluewin.ch www.fappo.ch</p>	<p>Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue 6, rue Prévost-Martin CP 192 1211 Genève 4 Tél. 022 388 44 00</p> <p>Cité des métiers et de la formation Genève 6, rue Prévost-Martin 1205 Genève</p> <p>Service des allocations d'études et d'apprentissage Administration: 1, rue Pécolat CP 1603 1211 Genève 1 Tél. 022 388 73 50</p> <p>Informations: Cité des métiers et de la formation Genève 6, rue Prévost-Martin 1205 Genève</p>	<p>Service de santé de la jeunesse 11, rue des Glacis-de-Rive CP 3682 1211 Genève 3 Tél. 022 546 41 00</p> <p>Clinique dentaire de la jeunesse 11, rue des Glacis-de-Rive CP 3111 1211 Genève 3 Tél. 022 327 61 60</p> <p>Service médico-pédagogique 1, rue David-Dufour CP 50 1211 Genève 8 Tél. 022 388 67 00</p> <p>Service de protection des mineurs 11, rue des Glacis-de-Rive CP 3531 1211 Genève 3 Tél. 022 546 10 00</p> <p>Service des loisirs de la jeunesse 19, rte des Franchises 1203 Genève Tél. 022 546 21 00 www.ge.ch/loisirs_jeunes</p>
<p>PARASCOLAIRE</p> <p>GIAP Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire 20, bd des Promenades 1227 Carouge</p> <p>Correspondance: CP 2056 Tél. 022 309 08 20 giap.parascolaire@acg.ch www.giap.ch</p>	<p>DIVERS</p> <p>Service du feu: tél. 118 Police secours: tél. 117 Ambulance et cardiomobile: tél. 144 SOS enfants Genève: tél. 147 La main tendue: tél. 143 Site d'informations pour ados: www.ciao.ch</p>		

Théâtre Vidy-Lausanne

Cirque | musical | danse | théâtre classique et contemporain
(30 spectacles par année)

Pour les jeunes en formation et/ou jusqu'à 26 ans:
billets à 15.– tous les soirs
Les détails de la programmation se trouvent sur www.vidy.ch

Gagnez des invitations pour le spectacle *Öper Öpis* du 29.10.08 au 12.11.08, en s'adressant à:
c.doret@vidy.ch ou par sms 079/820 49 11

Visite gratuite du théâtre Vidy-Lausanne (4 salles, coulisses, ateliers de décors)
Inscription auprès de: c.doret@vidy.ch





CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009

	Septembre 2008					Octobre 2008					Novembre 2008					Décembre 2008							
Rentrée scolaires	Lu	1	8	15	22	29	Lu	6	13	20	27	Lu	3	10	17	24	Lu	1	8	15	22	29	
	Ma	2	9	16	23	30	Ma	7	14	21	28	Ma	4	11	18	25	Ma	2	9	16	23	30	
	Me	3	10	17	24		Me	1	8	15	22	Me	5	12	19	26	Me	3	10	17	24	31	
	Je	4	11	18	25		Je	2	9	16	23	30	Je	6	13	20	27	Je	4	11	18	25	
	Ve	5	12	19	26		Ve	3	10	17	24	31	Ve	7	14	21	28	Ve	5	12	19	26	
	Sa	6	13	20	27		Sa	4	11	18	25		Sa	1	8	15	22	Sa	6	13	20	27	
	Di	7	14	21	28		Di	5	12	19	26		Di	2	9	16	23	30	Di	7	14	21	28
	Janvier 2009					Février 2009					Mars 2009					Avril 2009							
Jours fériés	Lu	5	12	19	26		Lu	2	9	16	23	Lu	2	9	16	23	Lu	30 Mars	6	13	20	27	
	Ma	6	13	20	27		Ma	3	10	17	24	Ma	3	10	17	24	Ma	31 Mars	7	14	21	28	
	Me	7	14	21	28		Me	4	11	18	25	Me	4	11	18	25	Me	1	8	15	22	29	
	Je	1	8	15	22	29	Je	5	12	19	26	Je	5	12	19	26	Je	2	9	16	23	30	
	Ve	2	9	16	23	30	Ve	6	13	20	27	Ve	6	13	20	27	Ve	3	10	17	24		
	Sa	3	10	17	24	31	Sa	7	14	21	28	Sa	7	14	21	28	Sa	4	11	18	25		
	Di	4	11	18	25		Di	1	8	15	22		Di	1	8	15	22	29	Di	5	12	19	26
	Mai 2009					Juin 2009					Juillet 2009					Août 2009							
	Lu	4	11	18	25		Lu	1	8	15	22	29	Lu	6	13	20	27	Lu	3	10	17	24	31
	Ma	5	12	19	26		Ma	2	9	16	23	30	Ma	7	14	21	28	Ma	4	11	18	25	
	Me	6	13	20	27		Me	3	10	17	24		Me	1	8	15	22	29	5	12	19	26	
	Je	7	14	21	28		Je	4	11	18	25		Je	2	9	16	23	30	6	13	20	27	
	Ve	1	8	15	22	29	Ve	5	12	19	26		Ve	3	10	17	24	31	7	14	21	28	
	Sa	2	9	16	23	30	Sa	6	13	20	27		Sa	4	11	18	25	1 Août	8	15	22	29	
	Di	3	10	17	24	31	Di	7	14	21	28		Di	5	12	19	26	2 Août	9	16	23	30	

VACANCES SCOLAIRES 2008–2009

- Jeûne genevois
jeudi 11 septembre 2008
- Vacances d'automne
du lundi 20 octobre au vendredi 24 octobre 2008
- Vacances de Noël et Nouvel An
du lundi 22 décembre 2008 au vendredi 2 janvier 2009
- Vacances de février
du lundi 9 février au vendredi 13 février 2009

- Vacances de Pâques
du jeudi 9 avril au vendredi 17 avril 2009
- Fête du travail
vendredi 1^{er} mai 2009
- Ascension
jeudi 21 mai 2009
- Pentecôte
lundi 1^{er} juin 2009
- Vacances d'été
du lundi 29 juin au vendredi 21 août 2009

VACANCES SCOLAIRES 2009–2010

- Jeûne genevois
jeudi 10 septembre 2009
- Vacances d'automne
du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2009
- Vacances de Noël et Nouvel An
du jeudi 24 décembre 2009 au vendredi 8 janvier 2010
- Vacances de février
du lundi 22 février au vendredi 26 février 2010
- Vacances de Pâques
du jeudi 1^{er} avril au vendredi 9 avril 2010
- Fête du travail
samedi 1^{er} mai 2010
- Ascension
jeudi 13 mai 2010
- Pentecôte
lundi 24 mai 2010
- Vacances d'été
du lundi 5 juillet au vendredi 27 août 2010

